



Master

2021

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Les interprètes civils afghans employés par les forces françaises : Analyse
de la bande dessinée « Traducteurs afghans » et de l'enquête
journalistique « Tarjuman »

Da Silva, Anabel

How to cite

DA SILVA, Anabel. Les interprètes civils afghans employés par les forces françaises : Analyse de la bande dessinée « Traducteurs afghans » et de l'enquête journalistique « Tarjuman ». Master, 2021.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:155801>



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE TRADUCTION
ET D'INTERPRÉTATION**

ANABEL DA SILVA

**Les interprètes civils afghans employés par les forces
françaises : Analyse de la bande dessinée « Traducteurs
afghans » et de l'enquête journalistique « Tarjuman »**

Mémoire présenté à la Faculté de Traduction et d'Interprétation

Pour l'obtention du MA en Interprétation de Conférence

Directeur de mémoire : Lucía Ruiz Rosendo

Juré : Dominique Leveillé

Juin 2021

COORDONNÉES DE L'ÉTUDIANTE:

Anabel Da Silva

École de Traduction et d'Interprétation

Université de Genève

40, boulevard du Pont-d'Arve

CH-1211 Genève 4, Suisse

dasilva.anabel11@gmail.com

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à exprimer ma gratitude envers ma directrice de mémoire, Lucía Ruiz Rosendo, pour sa grande disponibilité et ses précieux conseils tout au long de la rédaction de ce travail.

Merci également à ma camarade Lola Meissonnier, pour son écoute et son aide de tous les instants.

Je souhaite enfin remercier mes proches et mes amis, pour leur infinie patience et leur soutien sans faille.

RÉSUMÉ

Ces dernières années, les interprètes civils locaux travaillant dans des zones de conflit ont fait l'objet d'une attention accrue, que ce soit de la part des chercheurs ou des médias de communication. C'est particulièrement le cas des interprètes afghans, menacés par les Taliban en raison du rôle d'intermédiaire qu'ils ont rempli entre la population locale et les troupes de l'OTAN. Le présent mémoire s'intéresse aux interprètes civils afghans ayant travaillé pour les forces françaises. Il vise à déterminer leur positionnement et les conséquences de celui-ci sur leurs conditions de travail et le traitement qu'ils ont reçu. Pour ce faire, nous avons réalisé une analyse intratextuelle de deux ouvrages : la bande dessinée « Traducteurs afghans » et l'enquête journalistique « Tarjuman », toutes deux écrites par les journalistes Brice Andlauer et Quentin Müller. D'après les résultats obtenus, les interprètes civils en question ont un profil et un parcours similaires, qui influent tant sur leur activité en tant qu'interprètes que sur la manière dont ils sont perçus par les militaires français, leurs compatriotes et les Taliban. Par ailleurs, notre analyse a permis de mettre en exergue la subjectivité de la bande dessinée « Traducteurs afghans » dans sa représentation des interprètes. Des renseignements complémentaires sont nécessaires pour avoir une vision plus juste de la réalité.

Table des matières

Introduction	6
Chapitre 1 : L'interprétation dans les zones de conflit.....	10
1.1. Introduction	10
1.2. Interpréter pour les militaires	11
1.2.1. La qualité de l'interprétation	12
1.2.2. L'enjeu de la confiance.....	14
1.2.3. La protection des interprètes civils	16
Chapitre 2 : Le conflit en Afghanistan	18
2.1. Présentation de l'Afghanistan	18
2.2. Bref rappel historique	21
2.2.1. La fin de la monarchie et l'invasion soviétique.....	22
2.2.2. La lutte fratricide des Moudjahidin et l'arrivée des Taliban	23
2.2.3. L'intervention de l'OTAN.....	24
2.2.4. L'intervention de la France en Afghanistan : l'opération Pamir	27
Chapitre 3 : Interpréter pour les militaires en Afghanistan	30
3.2. Les différentes casquettes de l'interprète civil afghan	31
3.3. Les interprètes afghans des forces armées françaises	33
Chapitre 4 : Les interprètes dans la fiction.....	36
4.1. Le « tournant fictionnel »	36
4.2. Approche didactique	41
Chapitre 5 : Analyse de la bande dessinée « Traducteurs afghans » et de l'enquête connexe « Tarjuman »	43
5.1. Introduction	43
5.2. Présentation du corpus	43
5.3. Méthodologie	45
5.4. Analyse du corpus	46
5.4.1. Quel est le positionnement des interprètes civils afghans employés par l'armée française ?.....	47
5.4.2. Comment leur positionnement a-t-il influencé leurs conditions de travail et le traitement qui leur a été réservé ?.....	51
a. L'âge et la rémunération des interprètes	51
b. La condition de civil des interprètes	52
c. La nationalité des interprètes	53
d. La religion des interprètes.....	55

e. La langue de travail des interprètes.....	58
5.4.3. Comment sont représentés les interprètes afghans ayant travaillé pour l'armée française dans la bande dessinée « Traducteurs afghans » ?	59
a. Les interprètes en tant que compagnons d'armes	59
b. Les interprètes en tant que victimes des Talibans	61
c. Les interprètes en tant que victimes de l'administration française	62
Chapitre 6 : Conclusion.....	65
Bibliographie	68

Introduction

Le 11 septembre 2001, l'organisation terroriste Al-Qaida précipite deux avions de ligne sur les tours jumelles du World Trade Center, à New York. Cet attentat, qui aura coûté la vie à plusieurs milliers de personnes, conduit les États-Unis, sous l'égide de l'ONU et de l'OTAN, à intervenir en Afghanistan pour y débusquer Oussama ben Laden, commanditaire de l'attaque, protégé par les Taliban. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), créée en vertu de la résolution 1386 du Conseil de sécurité de l'ONU, est alors chargée de lutter contre le terrorisme et de rétablir la paix et la démocratie dans ce pays d'Asie centrale. Cette force est principalement constituée de pays de l'OTAN, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne et la France.

Le régime des insurgés Taliban s'effondre dès 2001, laissant entrevoir une victoire rapide, mais finalement illusoire. En 2006, les insurgés annoncent leur intention d'intensifier la lutte contre les envahisseurs (Jauffret, 2010). Les Taliban repassent à l'offensive. Les attaques terroristes, notamment au moyen d'engins explosifs improvisés (IED, pour *improvised explosive devices* en anglais), se multiplient ; ils touchent aussi bien les soldats étrangers que la population civile et sèment la terreur. Au fil des ans, les forces de la coalition, pourtant accueillies en héros au début de l'intervention, perdent peu à peu de leur crédibilité et de leur légitimité auprès des Afghans en raison de trop nombreuses bavures. Après l'élimination d'Oussama ben Laden au Pakistan par les militaires américains en 2011, Barack Obama, alors Président des États-Unis, annonce le retrait progressif des troupes. Ce départ, maintes fois retardé à cause du regain de vitalité des organisations terroristes, sera finalement effectif le 11 septembre 2021, date hautement symbolique, après la conclusion par Donald Trump d'un accord controversé avec les Taliban. La coalition internationale sera finalement restée vingt ans dans le pays, et cette guerre, qui se révèle un échec, aura coûté près de 1 000 milliards de dollars aux États-Unis, soit plus que le plan Marshall (Lefeuvre, 2021) et causé la mort de quelque 2 400 soldats américains (Martinez, Seyler et Smith, 2021) et de plus de 71 000 civils afghans et pakistanais (Watson Institute, 2021).

Ce type de conflit, qui voit s'opposer des acteurs de langues différentes, ne pourrait avoir lieu sans l'intervention des interprètes. Ces linguistes jouent un rôle essentiel en ce sens qu'ils permettent la communication entre les différentes parties prenantes à tous les stades du conflit. Les interprètes qui travaillent dans les zones de conflit ne sont pas tous des professionnels. En

effet, lorsque les langues en jeu sont peu répandues, les belligérants sont parfois obligés de faire appel à des civils n'ayant aucune formation en interprétation pour servir d'intermédiaires. Le statut particulier de ces interprètes civils non professionnels fait, depuis quelques années, l'objet de nombreuses recherches universitaires.

Le présent travail s'intéresse tout particulièrement aux interprètes civils afghans ayant été engagés par les forces françaises dans le cadre de leur intervention en Afghanistan. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur le contexte afghan (notamment mais non exclusivement: Baker, M., 2010 ; Gómez Amich, 2013 ; Hajjar, 2017 ; Hoedemaekers et Soeters, 2009 ; Ruiz Rosendo, 2019), mais peu d'attention a été accordée aux interprètes afghans employés par l'État français. La France est intervenue en Afghanistan de 2001 à 2014. Membre de l'OTAN, elle a participé à des opérations contre les Taliban dans le district de Surobi et dans la province de Kapisa. Outre ces opérations de combat, les militaires français engagés en Afghanistan ont contribué à la formation de l'Armée nationale afghane (ANA) dans le cadre de la mission EPIDOTE, qui a pris fin en 2014. Enfin, les forces françaises ont mené avec les autres contingents étrangers des opérations de contre-insurrection auprès de la population locale.

Pour les aider dans leurs diverses tâches, les militaires français pouvaient compter sur l'aide de plus de 700 interprètes civils afghans. Les Tarjuman (mot dari signifiant « interprète ») étaient les médiateurs linguistiques et culturels qui permettaient à l'armée française de dûment communiquer avec les soldats de l'ANA et la population afghane. Ils ont en outre participé à des opérations plus risquées telles que des patrouilles, des traques d'insurgés ou encore des arrestations. Ces interprètes ont accepté de mettre leur vie en danger, persuadés que les forces étrangères ne quitteraient le pays qu'une fois la paix rétablie.

Or, la coalition internationale n'est pas parvenue à instaurer une paix durable en Afghanistan. Lorsque Nicolas Sarkozy, à l'époque Président français, a pris la décision de retirer progressivement les troupes françaises du pays, les Taliban effectuaient un retour en force. La situation sécuritaire restait très instable, et les interprètes civils afghans, considérés comme des traîtres et de mauvais musulmans par les insurgés et la population, sont devenus une cible de choix. Menacés, parfois même assassinés en raison du travail qu'ils ont accompli pour les étrangers, ils ont demandé aux États qui les avaient employés de les protéger.

Dans le cas de la France, le processus de rapatriement des interprètes en danger s’est révélé lacunaire, et beaucoup ont été livrés à eux-mêmes. Deux journalistes, Brice Andlauer et Quentin Müller, ont décidé de dénoncer ce traitement injuste et d’attirer l’attention des médias et du grand public au moyen de la publication de deux ouvrages : une bande dessinée intitulée « Traducteurs afghans : une trahison française » (2020) et une enquête journalistique intitulée « Tarjuman : enquête sur une trahison française » (2019). Ces écrits sont une importante source de renseignements concernant les interprètes civils afghans de l’État français, le travail qu’ils ont effectué et leurs relations avec les militaires tricolores. Ils dévoilent également les coulisses du rapatriement des Tarjuman et les failles du processus. Ces deux livres ont eu un grand retentissement en France ; leur publication a permis aux interprètes civils afghans de bénéficier d’une importante couverture médiatique.

Dans le cadre de ce travail, nous analyserons ces deux ouvrages en vue d’examiner de plus près le cas des interprètes civils afghans employés par les forces françaises. Nous chercherons ainsi à répondre aux trois questions de recherche suivantes :

Quel est le positionnement des interprètes civils afghans employés par l’armée française ? Comment leur positionnement a-t-il influencé leurs conditions de travail et le traitement qui leur a été réservé ? Comment sont représentés les interprètes afghans ayant travaillé pour l’armée française dans la bande dessinée « Traducteurs afghans » ?

Ainsi, ce travail poursuit plusieurs objectifs. En nous fondant sur les informations fournies dans la bande dessinée et l’enquête journalistique, nous souhaitons déterminer le positionnement des interprètes au service des forces françaises. Peut-on observer certaines tendances en termes de formation, de classe sociale ou d’opinions ? Ensuite, les caractéristiques particulières de ces interprètes ont-elles eu des conséquences, logiques ou inattendues, sur leur travail ? Ont-elles influencé leurs interactions avec les autres, Afghans ou étrangers ? Si oui, de quelle manière ? Enfin, nous analyserons les différentes représentations de ces interprètes dans la bande dessinée « Traducteurs afghans ».

Afin de mieux comprendre le contexte dans lequel s’inscrit notre analyse, nous aborderons au préalable des questions d’ordre général concernant l’Afghanistan et l’interprétation. Le présent travail de recherche est donc organisé de la manière suivante : le chapitre 1 est consacré aux enjeux de l’interprétation dans des zones de conflit ; le chapitre 2 contient une présentation

de l'Afghanistan et revient sur les circonstances de l'intervention de la coalition internationale ; le chapitre 3 a pour objet les interprètes civils travaillant pour les militaires en Afghanistan ; le chapitre 4 examine la place de l'interprétation et des interprètes dans les œuvres de fiction ; et le chapitre 5 contient l'analyse des deux œuvres à l'étude et la réponse aux questions de recherche susmentionnées.

Chapitre 1 : L'interprétation dans les zones de conflit

1.1. Introduction

Nous vivons aujourd'hui dans un monde gangrené par les conflits (Baker, 2006). Si nous observons la carte représentant les conflits dans le monde réalisée par l'ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project, n.d.), nous pouvons voir qu'aucune région n'est épargnée par la violence. Dans son sens large, le terme « conflit » renvoie à « une situation dans laquelle deux parties ou plus cherchent à se nuire parce qu'elles ont des objectifs incompatibles, des intérêts concurrents, ou des valeurs fondamentalement différentes » (Baker, 2006 : 1, notre traduction). Dans un contexte politique ou diplomatique, certains conflits peuvent s'aggraver et conduire à une polarisation, à des violences ou à une guerre (Moser-Mercer, 2015).

Lorsqu'un conflit éclate entre deux acteurs de langues différentes, qu'il s'agisse d'un affrontement entre deux États ou entre un État et un groupe armé, l'intervention de traducteurs et d'interprètes devient nécessaire. En effet, une déclaration de guerre est un « acte linguistique » qui, s'il n'est pas compris par la partie adverse, reste sans effet (Chilton, 1997 : 175). Ainsi, « il est inutile que les États-Unis déclarent la guerre à l'Iraq s'ils ne font pas en sorte que les Iraquiens et le reste du monde "entendent" cette déclaration » (Baker, 2006 : 2, notre traduction). Les interprètes sont donc naturellement présents à tous les stades d'un conflit (Baigorri Jalón, 2011). Avant la guerre, ils participent au « processus préparatoire », qui comprend des activités de diplomatie ou d'espionnage et, pendant la guerre, ils permettent aux acteurs du conflit de mener des activités de propagande et de communiquer avec leurs alliés, avec les prisonniers de guerre et avec la population habitant la région où sont menées les opérations militaires (Baigorri Jalón, 2011). En outre, à une époque où la communauté internationale occupe une place centrale et où il est de bon ton de s'en attirer les faveurs, les belligérants se doivent de justifier le bien-fondé de leur guerre à l'échelle non seulement nationale, mais également mondiale (Baker, 2006). Enfin, la fin des hostilités et la résolution du conflit passent par l'organisation de nombreuses réunions à des fins de négociation, qui nécessitent également l'intervention d'interprètes (Baigorri Jalón, 2011). Sans eux, il serait impossible de savoir ce que désirent les deux parties ; ce serait un « dialogue de sourds » (Tălpaș, 2016 : 242). Une fois la guerre terminée, les interprètes doivent être présents pour la signature de l'armistice et pour d'éventuelles poursuites devant des tribunaux militaires (Baigorri Jalón, 2011).

De tout temps, des interprètes ont œuvré dans les zones de conflit pour servir d'intermédiaires entre des opposants de langues différentes (Bowen, 1995 ; Ruiz Rosendo et Persaud 2016). Leur histoire est cependant difficile à retracer compte tenu de l'insuffisance des ressources à ce sujet, qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont la primauté de l'écrit sur l'oral et le statut précaire de ces interprètes, souvent des esclaves ou des femmes (Bowen, 1995). Par ailleurs, lorsque les interprètes sont mentionnés, ils le sont rarement par leur nom et prénom (Ruiz Rosendo et Persaud, 2016). Les interprètes travaillant dans le cadre des conflits ont commencé à gagner en visibilité au XX^e siècle avec les Première et Deuxième Guerres mondiales, au cours desquelles s'est produite une prise de conscience sur la nécessité de disposer d'interprètes fiables (Ruiz Rosendo et Persaud, 2016). La Conférence de Paix de Paris et les réunions de la Société des Nations ont marqué l'âge d'or des consécuteurs (Bowen, 1995 ; Ruiz Rosendo et Persaud, 2016), tandis que le procès de Nuremberg a vu les vrais débuts de l'interprétation simultanée, rendue possible par les progrès technologiques et notamment l'équipement élaboré par la société International Business Machines (IBM) dans les années 20 et testé dès 1928 à l'occasion d'une conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT) (Bowen, 1995). La multiplication des organisations internationales a conduit à l'institutionnalisation de la profession d'interprète de conférence, avec la création d'écoles spécialisées et l'établissement de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) (Diriker, 2015).

Toutefois, l'interprétation dans les zones de conflit n'a pas bénéficié de cette professionnalisation du métier (Ruiz Rosendo et Persaud, 2016), et ce secteur reste largement méconnu, non seulement du grand public, mais aussi du reste de la profession (Allen, 2012 ; Gómez Amich, 2013). Ces interprètes, qui jouent un rôle essentiel et se mettent en danger au quotidien, travaillent pour différents acteurs, parmi lesquels des troupes militaires engagés sur le terrain (Allen, 2012).

1.2. Interpréter pour les militaires

Lorsque des États envoient des militaires à l'étranger, deux choix s'offrent à eux en matière d'interprétation. Tout d'abord, ils peuvent dispenser une formation intensive à quelques soldats pour leur enseigner la langue locale (Baker, C., 2010 ; Ruiz Rosendo, 2019). Des milliards de dollars ont par exemple été investis aux États-Unis pour enseigner des langues présentant un intérêt géostratégique, notamment le dari, le farsi, l'ourdou ou encore le pachto (Allen, 2012). Ces formations linguistiques, qui peuvent durer plusieurs mois, sont proposées en priorité aux

militaires qui ont déjà des bases dans les langues voulues ou dans une langue proche (Baker, C., 2010). Ces interprètes sont donc avant tout des militaires de carrière, souvent gradés (Snellman, 2016). Ils font partie des unités de combat, portent des armes et sont à même d'interroger des prisonniers de guerre et de participer à des missions sur le terrain (Moser-Mercer, 2015). Ils sont également chargés de mission de collecte de renseignements et peuvent parfois former leurs collègues à la communication interculturelle (Snellman, 2016). Néanmoins, ces interprètes-militaires ne représentent qu'une infime partie des interprètes travaillant dans les zones de conflit (Snellman, 2016)

L'autre solution possible est le recours à des interprètes civils, nationaux ou locaux (Ruiz Rosendo, 2019). Les interprètes nationaux sont recrutés dans le pays envoyant des troupes, par exemple les États-Unis, l'Espagne ou la France, tandis que les interprètes locaux sont recrutés dans le pays où se déroulent les opérations militaires, tel l'Afghanistan. Dans le cadre de notre analyse, c'est cette deuxième catégorie d'interprètes civils qui nous intéresse. Le recours à des interprètes civils locaux présente des avantages et des inconvénients, que nous allons examiner ci-après.

1.2.1. La qualité de l'interprétation

La première question qui se pose est celle de la qualité. Moser-Mercer (2015 : 302) donne la définition ci-après de l'interprète idéal :

The ideal interpreter is one that is accurate, faithful to the original, impartial with a high degree of professional integrity and clear: accurate in terms of rendering all the information that has been provided in the original, faithful in terms of rendering the meaning intended by the original speaker, impartial in terms of not siding with any parties engaged in an interpreted scenario and clear in terms of the level of professional skill.¹

Or, dans le cadre des conflits d'aujourd'hui, trouver des interprètes professionnels répondant à tous ces critères de qualité peut se révéler très difficile, encore plus lorsque les langues demandées sont peu répandues (Gómez Amich, 2013). Dans un tel contexte de pénurie de professionnels, c'est la loi de l'offre et de la demande qui prévaut, et nombre des interprètes travaillant dans les zones de conflit n'ont pas suivi de formation (Baigorri-Jalón, 2011 ; Gómez

¹ « L'interprète idéal est un interprète précis, fidèle à l'original, impartial avec un haut degré d'intégrité professionnelle et clair : précis s'agissant de donner toutes les informations fournies dans l'original, fidèle pour ce qui est de transmettre le sens voulu par l'orateur original, impartial dans le sens où il ne doit pas se ranger du côté d'une des parties participant au scénario interprété et clair en ce qui concerne le niveau de compétence professionnelle. » (notre traduction)

Amich, 2013). Il s'agit généralement de civils du pays en guerre, souvent des enseignants ou des étudiants en langues étrangères (Baker, C., 2010), qui se retrouvent à travailler en tant qu'interprètes par un concours de circonstances, parce qu'ils ont une « connaissance fonctionnelle » des langues recherchées (Baigorri Jalón, 2011 : 179).

Ainsi, les interprètes civils locaux prennent leurs fonctions sans aucune formation préalable en interprétation et n'ont pas toujours les compétences requises pour offrir un travail de qualité professionnelle (Ruiz Rosendo, 2019). Les interprètes civils interrogés par Ruiz Rosendo (2019) dans le cadre d'une étude sur les interprètes de la force d'intervention espagnole en Afghanistan expliquaient avoir renforcé leurs compétences au moyen de la pratique et jugeaient que l'expérience était suffisante pour assurer un service de qualité. Pourtant, dans un contexte où l'interprétation se doit d'être précise au risque de compromettre la réussite d'une mission (Ruiz Rosendo, 2019) ou de provoquer des frictions (Gómez Amich, 2013), la qualité est cruciale, d'autant plus que le stress induit par une situation de conflit peut rapidement provoquer des erreurs d'interprétation (Ruiz Rosendo, 2019). Des initiatives ont donc été lancées pour tenter de remédier en partie à cette lacune.

La Fédération internationale des traducteurs (FIT), en collaboration avec l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) et l'organisation à but non lucratif Red T, a par exemple mis au point un *Guide pratique à l'usage des traducteurs/interprètes civils et des personnes recourant à leurs services dans les zones de conflit* (FIT, 2011). Ce guide, qui s'adresse aussi bien aux interprètes qu'aux personnes qui ont recours à leur service, aborde plusieurs points liés au recrutement des interprètes civils locaux. Il donne notamment à ces interprètes non professionnels des orientations concernant leur travail : qu'est-ce que l'on attend d'eux, comment être impartial, comment garantir la confidentialité et comment bien mener ses missions d'interprétation. Il est intéressant de signaler que la partie s'adressant aux personnes recourant à leurs services explique comment bien s'exprimer lorsque l'on est interprété. Le guide soulève un point intéressant : tant les interprètes que les utilisateurs de leurs services doivent être sensibilisés, à défaut d'être formés, pour garantir une communication optimale. Michael Metrisko, ancien agent des services extérieurs américains, propose à ce sujet la comparaison suivante : « Travailler avec des interprètes est une compétence dont sont dépourvus un nombre étonnamment important de hauts fonctionnaires et conseillers, et pourtant, ne pas posséder cette compétence revient à ne pas savoir utiliser son arme. » (2008 :

42, notre traduction). Metrisko (2008 : 42) donne ensuite la liste des écueils à éviter et fournit des conseils aux fins d'une bonne interprétation :

Common mistakes by American officers are to subject the interpreter to long, rambling philosophical perorations [...] ; to assume that the interpreter can understand obscure metaphors, regional American dialect, professional jargon, slang, and acronyms; and to assume that the interpreter actually intends to translate everything rather than simply giving a synopsis of the conversation. The only way to avoid these pitfalls is to speak slowly, clearly, and succinctly, to rehearse key points in advance with the interpreter, and to check and recheck the interpreter's accuracy with figures and other data.²

La conclusion que nous pouvons tirer des réflexions de Metrisko est qu'il ne faut pas sous-estimer le rôle de l'orateur dans la réussite de la communication ni l'importance de la bonne préparation de l'interprète en prévision des réunions.

1.2.2. L'enjeu de la confiance

Un autre aspect clé de la relation de travail entre les militaires étrangers et l'interprète civil local est la confiance. Or, celle-ci ne s'établit pas de manière automatique, et la théorie des récits proposée par Mona Baker (*narrative theory*, 2006) permet d'en expliquer la raison. Comme indiqué précédemment, toute intervention militaire s'accompagne d'une rhétorique de guerre visant à justifier sur la scène nationale et internationale le bien-fondé des opérations menées. Cette rhétorique prend la forme de « récits », qui correspondent à des histoires publiques ou personnelles sur le monde ou d'autres personnes, « auxquelles nous souscrivons et qui guident notre comportement » (Baker, 2006 : 19, notre traduction). Nous assimilons inconsciemment ces récits, qui sont présentés comme étant objectifs et véridiques, comme c'est le cas de la théorie du choc des civilisations et des théories connexes relatives à l'islamisme et au terrorisme (Baker, 2006).

L'objectif de la rhétorique de guerre étant de légitimer les actions entreprises, il est nécessaire de créer un récit autour de l'ennemi, qui sera repris aussi bien par les politiques que par les médias de communication (Baker, M., 2010). Bien souvent, ce récit met l'accent sur l'antagonisme : l'ennemi est fondamentalement différent de nous. Il est « diabolique, menaçant, dangereux car hors de contrôle et intransigeant », alors que nous sommes « civilisés, justes,

² « Les erreurs couramment commises par les officiers américains consistent à soumettre l'interprète à de longues tirades philosophiques décousues [...] ; à partir du principe que l'interprète peut comprendre métaphores obscures, dialecte régional américain, jargon professionnel, argot et acronymes ; et à s'imaginer que l'interprète prévoit réellement de tout traduire plutôt que de résumer la conversation. La seule manière d'éviter ces écueils est de parler de manière lente, claire et succincte, d'examiner au préalable les points essentiels avec l'interprète et de vérifier encore et encore la précision de l'interprète s'agissant des chiffres et d'autres données. » (notre traduction)

équilibrés, favorables à la paix, raisonnables et ouverts au compromis » (Baker, M., 2010 : 198, notre traduction). Comme le signale Baker, cet argument est d'une efficacité si redoutable qu'il est réutilisé dès qu'un nouvel ennemi est identifié. La question non négligeable qui se pose concernant les interprètes est la suivante : sont-ils avec nous, ou contre nous (Baker, M., 2010) ?

En effet, la position de l'interprète est ambivalente : en raison de son identité trouble, « sa présence engendre un sentiment à la fois de réconfort et de méfiance chez les soldats » (Rafael, 2007 : 243). L'interprète civil local a ceci de particulier qu'il lutte aux côtés des soldats étrangers, mais qu'il appartient dans une certaine mesure au groupe de l'ennemi puisqu'il partage sa langue et éventuellement sa culture et son ethnie (Baker, M., 2010). Joshua Foust (2009), journaliste du *New York Times*, rapporte l'anecdote suivante : lorsqu'il se trouvait en Afghanistan au sein d'une équipe de reconstruction, une interprète américaine d'origine afghane a été congédiée d'une réunion par un colonel au motif que des informations confidentielles allaient être discutées. Cette interprète civile disposait pourtant d'une accréditation « secret défense », mais le colonel s'est méfié d'elle parce qu'elle portait un voile. Consciemment ou non, il percevait ce vêtement comme un attribut de l'ennemi musulman, les Taliban.

La confiance est un véritable enjeu car, dans tous les conflits, les tentatives de détournement des interprètes civils sont fréquentes. Les autorités des pays menant des opérations s'efforcent de réduire au maximum les risques liés à la fiabilité des interprètes civils locaux en les recrutant dans des structures de confiance telles que les universités (Footitt, 2010). Toutefois, on peut observer un décalage entre le ressenti de l'establishment et celui des soldats régulièrement en contact avec les interprètes. Si les autorités considèrent ces linguistes comme un « mal nécessaire » (Baker, M., 2010 : 217), les soldats, eux, tissent des liens de confiance avec leur interprète et nouent parfois de véritables amitiés que favorisent les missions sur le terrain, dans le cadre desquelles « la mission et la survie dépendent de la confiance mutuelle » (Inghilleri, 2010 : 179, notre traduction). Par ailleurs, la manière dont sont sélectionnés les interprètes influence la confiance que leur portent les militaires. Hajjar (2017) rapporte les propos d'un conseiller militaire américain du nom de Peter, qui expliquait avoir choisi lui-même son interprète afghan, rencontré au hasard dans la rue lors de sa première année de service, entre 2003 et 2004. Peter disait accorder la plus grande importance à la relation qu'il entretenait avec les linguistes et n'hésitait pas à les congédier au moindre doute. Il préférait par ailleurs établir une vraie relation de fraternité avec un interprète de son choix plutôt que de se reposer sur le

système standardisé d'attribution des interprètes qui a vu le jour quelques années plus tard (Hajjar, 2017).

L'aspect humain est donc déterminant dans l'établissement d'une relation de confiance entre l'interprète et les militaires. D'abord identifié comme faisant potentiellement partie du camp adverse, l'interprète gagne la confiance de ses collègues en se positionnant lui-même, par son travail, comme un membre de la coalition. Néanmoins, ce changement de perception concerne principalement les soldats qui fréquentent régulièrement les interprètes, moins les autorités qui n'ont aucun contact avec eux.

1.2.3. La protection des interprètes civils

Le dernier point qu'il convient d'aborder est celui de la protection des interprètes travaillant dans les zones de conflit. C'est un élément crucial, dans la mesure où les interprètes civils, bien que n'ayant pas de formation militaire, accompagnent les soldats sur le terrain et prennent part à des missions périlleuses telles que des patrouilles et des raids quand ils ne tombent pas dans des embuscades (Inghilleri, 2010). Ces interprètes, souvent jeunes, acceptent de prendre de tels risques car ils vivent dans des pays où l'économie est en berne et le taux de chômage élevé (Baker, M., 2010). Ils voient ce travail auprès des troupes étrangères comme une opportunité précieuse, ce poste leur permettant de gagner un bon salaire et de subvenir aux besoins de leur famille, proche ou élargie (Baker, C., 2010). Néanmoins, comme le signale Valey Arya, ancien interprète afghan, un salaire de 650 à 900 dollars n'est rien face au risque de mourir (Fitchett, 2010).

S'agissant de la protection des interprètes, le Guide pratique élaboré par la FIT (2011) préconise ce qui suit : « Vous avez droit à une protection couvrant la période de votre engagement, mais allant également au-delà. [...] Vous avez droit à des vêtements et à des équipements de protection, mais ne devez pas porter d'armes. » Pourtant, le fait de porter un treillis et des équipements de protection tels qu'un gilet pare-balles ou un casque ne garantit pas la protection de l'interprète. En effet, ce dernier se distingue facilement des militaires pour deux raisons : la première est qu'il n'est pas armé (Ruiz Rosendo, 2019), même si cette consigne n'est pas toujours respectée, et la deuxième est qu'il n'est tout simplement pas un soldat et ne se comporte donc pas comme tel (Baker, C., 2010). La différence, encore plus flagrante lorsque l'interprète est une femme, les rend particulièrement vulnérables aux tirs de tireurs embusqués (Baker, C., 2010 ; Londoño, 2008). La question de l'équipement pose cependant un problème

d'une autre nature : certains interprètes civils locaux ne se sentent pas à l'aise au moment de porter l'uniforme de l'armée pour laquelle ils travaillent, car la population les perçoit alors comme des traîtres à la solde de l'ennemi (Ruiz Rosendo, 2019). Ces interprètes doivent donc garder leur identité secrète en portant des lunettes de ski ou de soleil et en utilisant des pseudonymes (Rafael, 2007). Une décision prise par l'armée américaine avait d'ailleurs fait scandale : elle interdisait aux interprètes irakiens de se couvrir le visage, poussant certains à démissionner et d'autres à travailler à visage découvert malgré les risques de représailles (Baker, M., 2010 ; Londoño, 2008). Ces risques ne doivent pas être minimisés, les interprètes étant fréquemment la cible d'attaques : 360 interprètes irakiens seraient par exemple morts entre 2003 et 2008, et plus de 1 200 auraient été blessés (Fitchett, 2010).

La protection des interprètes devrait donc aller plus loin et inclure, par exemple, la mise à disposition systématique d'un logement au sein de la base militaire pour éviter toute tentative d'intimidation ou d'assassinat (Baker, C., 2010). En outre, ainsi que le recommande le Guide pratique de la FIT et la Déclaration écrite n° 442 du Conseil de l'Europe (2010), cette protection devrait être maintenue après le conflit. En effet, les risques encourus par les interprètes sont parfois plus importants encore après le départ des troupes, parce qu'ils ont collaboré avec les forces étrangères (Gómez Amich, 2013 ; Ruiz Rosendo, 2019). Le cas échéant, des mécanismes supplémentaires devraient être mis en place, à l'image du programme spécial de visas établi par les États-Unis, appelé « Special Immigrant Visa » (Département d'État, Bureau des affaires consulaires) et qui s'adresse aux interprètes civils ayant servi l'armée américaine en Iraq et en Afghanistan.

Chapitre 2 : Le conflit en Afghanistan

2.1. Présentation de l'Afghanistan

Le présent travail de recherche concerne plus particulièrement les interprètes civils afghans employés par l'Armée française. Afin de mieux comprendre leur situation, il convient d'examiner les caractéristiques de l'Afghanistan, un pays en guerre depuis plus de quarante ans.

La République islamique d'Afghanistan est un État enclavé d'Asie centrale partageant des frontières avec la Chine, l'Iran, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Sa superficie, de 652 088 km², est semblable à celle de la France, pour une population presque deux fois moins importante, soit environ 38 millions d'habitants en 2019 (Banque mondiale, n.d.).



Image n° 1 : Carte de l'Afghanistan - Archives Larousse

L'Afghanistan est un pays aride au relief particulièrement accidenté. Il est notamment traversé par un massif montagneux appelé Hindou Kouch, culminant à 7 485 mètres d'altitude. Cette chaîne de montagnes, qui occupe la moitié du territoire, sépare les régions nord et sud du pays, reliées par le col du Salang, seulement construit en 1964. Le sud du pays est fait de steppes semi-arides (plateau de Dacht), tandis que le nord bénéficie de vallées arrosées dans lesquelles se sont implantées les plus grandes villes du pays, dont la capitale, Kaboul. La population

afghane se concentre dans les zones urbaines et ces vallées irriguées. Le pays a un climat continental rude, avec des températures qui oscillent entre 40°C en été et -20°C en hiver, et il souffre par ailleurs d'un manque cruel de précipitations (généralement moins de 250 mm de pluie par an).

L'Afghanistan est un pays parmi les plus pauvres du monde. En 2019, il se classait au 169^e rang de l'Indice de développement humain (IDH) (PNUD, 2020), ce qui constitue néanmoins un progrès puisqu'il occupait la 174^e place en 2001 (Jauffret, 2010). L'espérance de vie y est en progression : elle était de 64,4 ans en 2018, contre 55,8 ans en 2000 (Banque mondiale, n.d.). Toutefois, le taux de mortalité infantile y est encore de 60 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2019, contre 3,8 en France cette même année (Jauffret, 2010). D'après les données de la Banque mondiale, la société s'est paupérisée ces dernières années : 54,5 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2016, contre « seulement » 38,3 % en 2011. Ce recul serait dû à l'aggravation de la situation économique et sécuritaire qui s'est produite après le départ des forces étrangères d'Afghanistan à partir de 2014 (AFP, 2018). Enfin, l'illettrisme demeure un défi pour ce pays : en 2018, le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans n'était que de 43 % (Banque mondiale, n.d.). En outre, l'éducation des filles reste un enjeu majeur dans la mesure où les écoles qui leur sont réservées sont régulièrement prises pour cible par les Taliban (Ghezali, 2019).



Image n° 2 : Afghanistan, une mosaïque d'ethnies – Courrier international

La population de l'Afghanistan est de confession musulmane, avec 77 % de sunnites et 22 % de chiites (Jauffret, 2010). Le pays se distingue par sa diversité ethnique et linguistique.

Une trentaine de langues sont parlées en Afghanistan, mais les deux langues officielles du pays sont : le pachto, parlé entre autres par les Pachtoun (40 % de la population) et les Baloutches (minorité ethnique), et le dari, dialecte du farsi, notamment parlé par les Tadjiks (25 % de la population) et les Hazara (24 %). Il existe en outre une multitude de dialectes, et c'est le dari qui est utilisé dans le pays comme *lingua franca* entre les différentes communautés.

L'économie de l'Afghanistan repose principalement sur l'agriculture, qui emploie environ 40 % de la population active et compte pour 22 % du produit intérieur brut (PIB) (Coface, n.d.). Le blé est la culture la plus importante du pays ainsi que la base de l'alimentation de la population. Quant à l'élevage, il est pratiqué à la fois par des éleveurs nomades et sédentaires. Le pays dispose de réserves de cuivre, de lithium et de fer, ainsi qu'un peu de houille et de gaz naturel (au nord), mais l'exploitation de ces matières premières est entravée par le relief du pays et l'absence d'infrastructures, notamment de chemins de fer. Les principales activités industrielles de l'Afghanistan comprennent les industries des textiles, des engrais et de l'agroalimentaire, et l'artisanat continue d'être pratiqué (tapis, soieries, bois). Compte tenu de son sous-développement chronique, l'Afghanistan est très dépendant de l'aide étrangère : pour un PIB de 19 milliards de dollars en 2019, l'aide publique au développement reçue était de 4,2 milliards de dollars (Banque mondiale, n.d.).

Face au manque de perspectives économiques, beaucoup d'Afghans se tournent vers l'exploitation illégale du pavot. Ainsi, le marché de l'opium, matière première de l'héroïne, occupe une place importante dans l'économie afghane. La culture du pavot, dont est extrait l'opium, s'est intensifiée dans les années 80 pendant la guerre contre les Soviétiques : les Moudjahidin tiraient de la culture de l'opium des revenus suffisants pour acheter des armes, et les ménages ruraux voyaient en cette plante un moyen de subsistance (ONUDD, 2001). D'autres facteurs externes ont également favorisé l'intensification de la production d'opium à cette époque, par exemple l'interdiction de la culture du pavot dans trois autres grands pays producteurs, à savoir l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Ainsi, l'Afghanistan est devenu dans les années 90 le plus grand producteur mondial de pavot, comptant pour 79 % du total mondial (ONUDD, 2001). Malgré une brève interdiction par les Taliban en 2000, levée en 2001, puis une autre interdiction prononcée par le gouvernement intérimaire de Hamid Karzaï en 2002 (Chouvy, 2006), le secteur est aujourd'hui encore florissant, et la production a atteint des niveaux record ces dernières années. En 2017, ce secteur pesait 6,6 milliards de dollars, soit 32 % du PIB (ONUDD et Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, 2018). D'après ces

deux organismes, le chômage, l'absence de contrôle effectif du gouvernement et le manque d'accès à un enseignement de qualité sont autant de facteurs qui expliquent cette hausse.

Enfin, la corruption est un véritable fléau. Dans ce domaine, l'Afghanistan est classé 172^e sur 180 pays par Transparency International, ce qui fait de lui le 8^e pays le plus corrompu au monde (Bak et Kukutschka, 2019). Selon ces deux auteurs, plus d'un quart des Afghans interrogés dans le cadre d'une enquête nationale indiquaient avoir été confrontés à la corruption au cours des douze derniers mois, et les trois-quarts de la population disaient ne pas avoir confiance dans les institutions étatiques. Le fait est que l'Afghanistan dépend pour sa sécurité des seigneurs de guerre, payés entre autres par les États-Unis pour lutter contre les Taliban après les attentats du 11 septembre 2001 (Mac Ginty, 2010). Ces seigneurs de guerre ont ensuite reçu des postes dans l'administration nationale, mais ont continué de commettre des violations des droits de l'homme et de participer à des activités de crime organisé, dont le trafic de drogues (Simon, 2009). La corruption endémique empêche la fourniture des services de base à la population et nuit à la reconstruction du pays à cause du détournement de l'argent des donateurs (Bak et Kukutschka, 2019).

2.2. Bref rappel historique

L'histoire de l'Afghanistan est marquée par les tentatives de conquête et d'invasion, dont celle d'Alexandre le Grand en 329 avant J.-C et celle des Mongoles au XIII^e siècle, avec à leur tête le célèbre Gengis Khan. Au XIX^e siècle, le pays, de par sa situation géographique hautement stratégique, se retrouve au cœur du « Grand jeu » auquel se livrent deux puissances impériales, l'Empire britannique et l'Empire russe, en vue de prendre le contrôle de la région (de Margerie, 2001). Inquiets à l'idée que les Indes britanniques puissent être envahies par des puissances rivales, les Anglais cherchent à deux reprises à soumettre l'Afghanistan pour tenir les Russes à distance, mais ils essuient deux échecs lors des guerres coloniales anglo-afghanes, de 1839 à 1842 et de 1878 à 1881. Ils parviennent seulement à y établir un régime de semi-protectorat qui leur permet d'asseoir le rôle d'État tampon joué par l'Afghanistan entre les impérialismes russes et anglais. C'est à cette époque que l'Afghanistan prend sa configuration actuelle, mais il faut attendre la troisième guerre anglo-afghane, en 1919, pour que le pays retrouve sa pleine indépendance.

2.2.1. La fin de la monarchie et l'invasion soviétique

Le roi Muhammad Zahir Chah, qui règne de 1933 à 1973, a à cœur de réformer l'Afghanistan. Il instaure une monarchie constitutionnelle, établit une constitution démocratique en 1964 et s'efforce de moderniser le pays (Jauffret, 2010 : 15) jusqu'en 1973, date à laquelle il est renversé lors d'un premier coup d'État par son cousin Mohammad Daoud Khan, à la tête d'un groupe d'officiers formés en URSS (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). C'est le début du chaos politique. La première République afghane ainsi créée ne dure que cinq ans : Mohammad Daoud, qui s'attire les foudres de Moscou en arrêtant plusieurs chefs communistes et en refusant de céder au désir expansionniste de l'URSS, est renversé à son tour et assassiné lors du coup d'État de 1978. Par ce que l'on a appelé la « Révolution d'avril », les communistes prennent le pouvoir (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). Nour Mohammad Taraki, allié à l'URSS, devient le nouveau Président du pays et proclame cette même année la République démocratique d'Afghanistan. Le nouveau gouvernement, qui se révèle vite autoritaire, prend des mesures draconiennes pour étouffer tout début de protestation : il ordonne, par exemple, la fermeture des mosquées et fait assassiner des opposants potentiels, surtout des musulmans pratiquants. Devant la violence exercée par le régime, des musulmans décident de prendre les armes en 1979 (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). Ils prennent le nom de Moudjahidin, les « guerriers saints ». Commence alors la guerre civile, qui voit s'affronter communistes athées et mouvements insurrectionnels islamiques.

Le 24 décembre 1979, l'URSS envoie 5 000 parachutistes à Kaboul, accompagnés de deux divisions terrestres (Boniface, 2018). En 1981, 120 000 soldats en tout sont déployés dans le pays pour lutter contre les Moudjahidin. En sus de prêter main forte à un pays qui lui est inféodé, Moscou désire au passage étouffer toute possible rébellion islamiste chez les musulmans présents en URSS (Jauffret, 2010). Cependant, l'intervention de l'Armée rouge provoque une levée de boucliers au niveau international. Le 14 janvier 1980, l'Assemblée générale des Nations Unies condamne l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS au moyen d'une résolution adoptée à 104 voix pour et 18 contre (Boniface, 2018).

En dépit de cette résolution, la guerre se poursuit en Afghanistan et déchire le pays pendant neuf années. L'une des stratégies les plus cruelles employées par les Soviétiques consiste à cribler les terres de mines pour blesser les civils, et notamment les enfants, dont les parents ainsi occupés par les soins ne peuvent plus rejoindre les rangs des insurgés (Jauffret, 2010).

Toutefois, les hauts reliefs du pays jouent en la faveur des Moudjahidin : la vallée du Panchir, dans l'Hindou Kouch, sert de cachette à 5 000 Tadjiks et Kirghiz aux ordres du commandant Massoud. Ainsi que l'explique Jauffret (2010), dans le contexte de la Guerre froide, les Américains réagissent en soutenant, entraînant et armant les Moudjahidin contre l'occupant soviétique via le Pakistan, sans réellement tenir compte du caractère extrémiste des valeurs prônées par les combattants. La CIA fournit entre autres des missiles Stinger pour abattre les redoutables hélicoptères soviétiques. La violence de la guerre provoque un exode massif de la population, qui se réfugie dans le Pakistan voisin. Malgré l'avantage que lui confère son équipement plus sophistiqué, l'URSS se révèle incapable de défaire la résistance afghane et, en 1988, près de dix ans après le début de la guerre, un accord de paix est signé à Genève entre l'URSS et les États-Unis, sans la participation des Moudjahidin. En 1989, Mikhaïl Gorbatchev retire les dernières troupes soviétiques du pays. Bilan de la guerre : plus d'un million de morts et 700 000 mutilés côté afghan, principalement des civils, contre 14 500 à 30 000 morts côté soviétique, en fonction de la source des estimations (Jauffret, 2010).

2.2.2. La lutte fratricide des Moudjahidin et l'arrivée des Taliban

L'accord de paix signé ne prévoit rien pour rétablir l'ordre dans le pays dévasté par la guerre (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). D'après ces auteurs, le gouvernement communiste afghan, dirigé par Mohammed Najibullah, est abandonné à son sort et livré à l'avancée des Moudjahidin. Le Président tente alors de mener une politique de réconciliation nationale pour instaurer la paix entre les forces gouvernementales et les guerriers saints, mais ces derniers ont d'autres projets en tête : ils désirent s'emparer du pouvoir pour mettre en place une république islamique. En 1991, l'URSS s'effondre et cesse son soutien financier au gouvernement communiste afghan. En avril 1992, le Commandant Massoud d'un côté et Gulbuddin Hekmatyar de l'autre donnent l'assaut sur Kaboul. La ville tombe entre leurs mains. Une fois Kaboul sous leur contrôle, les deux factions rivales s'affrontent pour le pouvoir au cœur de la capitale. C'est une lutte exacerbée par les tensions ethniques : le Commandant Massoud appartient à l'ethnie tadjik, et Gulbuddin Hekmatyar, chef du parti islamiste Hezb-e-islami, est de l'ethnie pachtoun. De 1992 à 1996, une violente guerre civile fait rage, dont les premières victimes sont les Afghans, qui souffrent de la violence et de la faim et subissent de graves violations des droits (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). La déception dans la population est immense : les libérateurs d'autrefois sont devenus des bourreaux.

Le vide laissé par les États-Unis et l'URSS est rapidement rempli par des pays voisins aux intérêts conflictuels. Le Commandant Massoud est soutenu par l'Iran, le Tadjikistan et l'Inde, tandis que le chef Hekmatyar reçoit l'appui du Pakistan. Bientôt, le Pakistan repère un nouveau mouvement islamique susceptible de faire pencher la balance en la faveur de son allié : les Taliban, « étudiants de l'islam », qui contrôlent déjà la province de Kandahar, dans le sud du pays. Nouvel acteur de la guerre, les Taliban, dirigés par le mollah Omar, se mettent en marche pour s'emparer de Kaboul. Les Moudjahidin n'opposent pas de résistance aux religieux, qui proclament l'émirat islamique d'Afghanistan en 1996. Leurs premières actions consistent à assassiner l'ancien Président Najibullah, réfugié dans des bureaux de l'ONU, à interdire tout type de divertissement et à ôter nombre de droits aux femmes, conformément à une lecture ultra-rigoriste du Coran. À cette même époque, le Saoudien Oussama ben Laden, chef de l'organisation terroriste Al-Qaida, est expulsé du Soudan, où il a trouvé refuge, et retourne en Afghanistan où il a combattu dans les années 80 (Carrasco et Mettelsiefen, 2019).

Le Commandant Massoud, depuis la vallée du Panchir, offre un dernier rempart face aux Taliban et à Al-Qaida et se rend même à Paris début 2001 pour plaider la cause des Afghans auprès de la communauté internationale. En vain. Pourtant, l'organisation Al-Qaida a déjà frappé les États-Unis, avec les attentats de 1998 qui ont ciblé des ambassades américaines en Tanzanie et au Kenya (Jauffret, 2010), et Oussama ben Laden fait l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité pour ses activités terroristes. Les avertissements du Commandant Massoud restent toutefois sans réponse, et il est assassiné quelques mois plus tard, le 9 septembre 2001. Deux jours après ont lieu les attentats du 11 septembre (Jauffret, 2010).

2.2.3. L'intervention de l'OTAN

Après les attentats ayant frappé les tours jumelles du World Trade Center, George W. Bush, Président américain de l'époque, appelle les Taliban à livrer Oussama ben Laden aux États-Unis (Jauffret, 2010). Les Taliban refusent, mais proposent en retour des solutions qui leur permettraient de « sauver la face », un principe très ancré dans la culture afghane. Ils offrent notamment de faire juger ben Laden par un pays tiers neutre, de préférence musulman, afin de ne pas être perçus comme des traîtres collaborant avec des infidèles (Ottaway, 2001). Mais les Américains campent sur leurs positions et réclament une extradition pure et simple. Les deux parties enchaînent les malentendus, aggravés par les différences culturelles, et ne parviennent pas à se mettre d'accord (Ottaway, 2001). Les premières frappes aériennes américaines visant des camps d'entraînement de l'organisation terroriste ont lieu en octobre 2001, lançant le début

de l'opération *Enduring Freedom* (Jauffret, 2010). Des soldats américains et britanniques sont également parachutés en Afghanistan pour traquer ben Laden. Les Américains font appel à leurs anciens alliés, les Moudjahidin, regroupés en une Alliance du Nord et désireux de prendre leur revanche sur les Taliban (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). La France participe également aux opérations. En novembre 2001, le régime des Taliban s'effondre. Beaucoup d'entre eux s'enfuient dans le Pakistan voisin, d'autres se rasent la barbe et se fondent dans la population (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). Quant aux troupes étrangères, elles sont accueillies comme des libérateurs par les habitants de Kaboul, épuisés par des décennies de guerre. La société afghane connaît alors une période de répit : les cinémas rouvrent, les femmes ne sont plus obligées de porter le tchador et les enfants peuvent faire revoler leurs cerfs-volants au-dessus des toits de la ville. L'année 2001 se termine sur une impression de victoire rapide.

En décembre 2001 se tient la Conférence de Bonn, en Allemagne, pour conclure un accord sur la transition politique et faire en sorte que l'Afghanistan retrouve le chemin de la démocratie. Hamid Karzaï, de l'ethnie majoritaire Pachtoun, est choisi pour diriger un gouvernement comptant en son sein des Moudjahidin, des représentants des différentes ethnies du pays et même des femmes (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). L'accord signé prévoit entre autres la création de l'Armée nationale afghane (ANA) et le désarmement des Taliban vaincus, qui sont par ailleurs exclus du processus de reconstruction du pays (Jauffret, 2010). En 2001, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) est créée en vertu de la résolution 1386 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a pour mission de renforcer la sécurité dans le pays et de protéger la population contre les insurgés Taliban (Ministère de la Défense, 2014). En 2002, des troupes internationales sont envoyées en Afghanistan, constituées principalement de militaires issus de pays membres de l'OTAN. D'ailleurs, cette organisation prendra la tête de la FIAS en 2003 (Jauffret, 2010).

Néanmoins, la situation dans le pays ne s'améliore pas pour tous les Afghans. Les aides étrangères accordées n'atteignent pas les populations démunies des campagnes : elles sont détournées au profit de quelques-uns, comme en témoignent les villas de luxe construites dans les nouveaux quartiers chics de Kaboul (Jauffret, 2010). La pauvreté est telle que certains commencent à regretter le régime des Taliban (Carrasco et Mettelsiefen, 2019). Dans le même temps, ces derniers, qui se sont repliés au Pakistan, opèrent progressivement un retour en commençant par les provinces d'Helmand et de Kandahar. À partir de 2005, les combats reprennent, plus violents, si bien que les effectifs étrangers sur place passent de 4 000 hommes

début 2004 à 18 000 en 2005 (Jauffret, 2010). De nombreux civils perdent la vie, et ces dommages collatéraux empoisonnent peu à peu la relation entre la population locale et les troupes étrangères, de plus en plus perçues comme une force d'occupation (Boniface, 2018).

Pourtant, à partir de 2006, les Occidentaux cherchent à mener en Afghanistan des opérations de contre-insurrection (*counterinsurgency*, COIN) visant à gagner « les cœurs et les esprits », comme le préconise le manuel *Contre-insurrection* FM 3-24 du général américain Petraeus (Egnell, 2010 ; Ruiz Rosendo, 2019). Comme son nom l'indique, la COIN vise à lutter contre une insurrection ; elle ne privilégie pas le recours à la force propre aux guerres conventionnelles mais suppose de mener des missions d'assistance et de reconstruction pour renforcer les structures de pouvoir local et obtenir l'appui de la population (Taillat, 2008). L'objectif est d'accroître la légitimité des pouvoirs locaux face aux insurgés (Egnell, 2010). D'après David Galula, officier français ayant combattu pendant la Guerre d'Algérie et dont les réflexions ont inspiré la théorie de COIN du général Petraeus, le principe de cette stratégie peut se résumer de la manière suivante : « On pourra, dans ces circonstances précises, préférer une ronéo à une mitrailleuse, un médecin militaire qualifié en pédiatrie à un spécialiste des mortiers, du ciment à des barbelés et des employés de bureau à des fantassins. » (Galula, 1963 : VIII, cité par Jauffret, 2010 : 140). Pour que cette stratégie porte ses fruits, les troupes armées étrangères ne doivent commettre aucune exaction ou violation des droits de l'homme. Or, les bavures s'enchaînent du côté de la coalition, notamment à cause des frappes aériennes qui visent sans distinction Taliban et civils (Jauffret, 2010 : 130). Ainsi, le 22 août 2008, 91 civils, parmi eux 50 enfants, sont tués par un bombardement de l'OTAN dans la province d'Herat (Jauffret, 2010). Ces morts engendrent la peur dans la population et ont pour conséquence de faire grossir les rangs des Taliban.

En 2011, la guerre en Afghanistan a déjà fait près de 1 500 morts parmi les militaires américains engagés sur le terrain (Maison blanche, 2011), de sorte qu'après la mort d'Oussama ben Laden le 2 mai 2011, abattu au Pakistan, Barack Obama annonce son intention de retirer progressivement les troupes du pays, l'objectif initial étant atteint. En 2015, la mission FIAS de l'OTAN change de forme et de nom. Désormais appelée « Resolute support », cette nouvelle mission de plus petite taille met l'accent sur les activités de renforcement des capacités des forces afghanes (OTAN, 2015). Toutefois, l'instabilité, la multiplication des attentats-suicides par les Taliban, qui regagnent peu à peu du terrain, et l'apparition d'un nouveau groupe terroriste dans la région, l'Organisation de l'État islamique, retardent chaque année le retrait

des troupes étrangères d'Afghanistan. À la fin de son deuxième mandat présidentiel, et malgré ses promesses électorales, le Président Obama décide de maintenir des troupes sur place pour soutenir les autorités afghanes (AFP, 2016).

L'arrivée de Donald Trump à la Maison blanche vient changer la donne : malgré l'intensification des attaques perpétrées par les Taliban, le Président américain lance des négociations qui portent sur le retrait des troupes étrangères contre la garantie que l'Afghanistan ne servira plus d'arrière-boutique au terrorisme. Dans le cadre de ces pourparlers de paix, auxquels se joint le gouvernement afghan d'Ashraf Ghani à partir du 12 septembre 2020, les Taliban réclament et obtiennent la libération de 5 000 prisonniers, dont beaucoup sont vraisemblablement retournés dans la lutte armée (Ghezali, 2020). À l'heure actuelle, les négociations n'ont toujours pas abouti, et le nouveau locataire de la Maison blanche, Joe Biden, souhaite les accélérer et convaincre le pouvoir exécutif afghan et les Taliban de former un gouvernement pour enfin clore le chapitre afghan et retirer les États-Unis d'un pays dans lequel ils interviennent depuis maintenant vingt ans (Deprez, 2021).

2.2.4. L'intervention de la France en Afghanistan : l'opération Pamir

La France est présente en Afghanistan dès le début de l'intervention américaine. Le pays participe dès 2001 à l'OEF, lancée par les États-Unis le 7 octobre, et prend part à la FIAS créée le 20 décembre (Ministère des affaires étrangères, 2014). La France envoie d'abord des parachutistes, chargés de missions de renseignement pour le compte des Américains (Jauffret, 2010) puis, à partir de 2003, 200 hommes des forces spéciales se joignent aux opérations (Ministère des affaires étrangères, 2014). La zone d'action de la France, auparavant limitée à Kaboul, s'étend alors à la province de Mazar-e Charif et à la ville de Spin Boldak, dans le Kandahar (Jauffret, 2010).

En 2002, la France lance la mission EPIDOTE, qui a pour objectif de renforcer les compétences des militaires de l'ANA dans des écoles de formation d'officiers. Au cours de 35 mandats étalés sur douze années, les mentors français forment plus de 21 000 militaires afghans dans des domaines variés : gestion des ressources humaines, finances, renseignement ou combat blindé (Ministère des armées, 2014).

La France renforce sa présence militaire une première fois après le sommet de l'OTAN de Riga de 2006, une seconde fois après celui de Bucarest de 2008. En 2010, année où la présence

française est la plus forte, 4 000 militaires français sont engagés en Afghanistan (Ministère de la défense, 2014).

En 2006, le pays succède à l'Italie dans la Surobi, dans l'est de Kaboul (Ministère de la défense, 2014). Le 18 août, des militaires effectuant une mission de reconnaissance sont victimes d'une embuscade tendue par les insurgés dans la vallée d'Uzbin. Les combats durent plus de huit heures, et le bilan est lourd : dix soldats français sont tués, ainsi que l'interprète afghan qui les accompagnait, et 21 sont blessés (Jauffret, 2010). D'après cet auteur, cette embuscade suscite une polémique en France, car elle met en évidence des dysfonctionnements dans la coordination des troupes étrangères et dans la collecte de renseignements. Elle est aussi la preuve que la France est bel et bien engagée dans une guerre à l'étranger.

Les années suivant cet épisode, les troupes militaires françaises mènent des opérations de grande ampleur dans la province de Kapisa, où sont déployés 600 chasseurs alpins entraînés pour évoluer dans les paysages accidentés de la région (Jauffret, 2010). Dans le même temps, la France continue de mettre l'accent sur les activités de contre-insurrection en tirant parti de son passé colonial. Jauffret (2010) met en avant le fait que, contrairement aux Américains, les militaires français s'efforcent de tisser des liens avec les Afghans, notamment en s'approvisionnant en aliments sur les marchés locaux et en se faisant connaître auprès des chefs des différents villages. La France propose en outre le même type d'assistance médicale gratuite que celle qui était offerte aux Algériens pendant la guerre d'Algérie. Pour la simple année 2008, l'un de ces centres de santé rattaché à un régiment de parachutistes réalise mille consultations auprès de la population afghane (Jauffret, 2010).

Le Président français Nicolas Sarkozy décide du retrait progressif des troupes françaises à partir de l'année 2011, parallèlement au départ d'une partie des troupes américaines. Le fait que 17 soldats français soient morts au cours de l'été n'est sans doute pas étranger à cette décision (AFP, 2011). À la fin de l'année 2012, toutes les forces combattantes sont sorties du pays, et seuls les militaires participant aux activités médicales, à la lutte contre les engins explosifs et à la mission de formation EPIDOTE restent le temps de préparer le désengagement (Ministère de la défense, 2014). La responsabilité de la formation des forces de sécurité afghanes est transmise par les militaires français à leurs homologues afghans. Le retrait se termine fin 2014, et ce, bien que l'ANA peine encore à faire face aux Taliban. Ainsi, l'opération Pamir aura duré treize ans.

Plus de 70 000 militaires français y auront participé, 700 auront été blessés et 89 auront perdu la vie (Ministère de la défense, 2014).

Chapitre 3 : Interpréter pour les militaires en Afghanistan

3.1. L'engagement

Lorsque la coalition internationale a lancé son intervention en Afghanistan en 2001, le premier problème auquel se sont heurtés les États était l'insuffisance des ressources linguistiques. Tălpaş donne à cet égard des chiffres édifiants (2016) : en 2002, les États-Unis ont seulement compté six diplômés en langue arabe, tandis que les effectifs de soldats déployés en Afghanistan étaient de 5 200 cette même année. Or, l'arabe est plus courant que le dari et le pashto, les deux langues les plus parlées d'Afghanistan. Les pays de la coalition ne pouvant trouver des interprètes nationaux en nombre suffisant, il a fallu recruter des interprètes civils locaux parlant le pachto et le dari pour assister les militaires étrangers dans leur mission. Il s'agissait d'une nécessité dans le cadre de la stratégie de contre-insurrection menée dans le pays : pour pouvoir « gagner les cœurs et les esprits », il fallait être en mesure de communiquer avec la population locale pour la convaincre du bien-fondé de l'opération (Ruiz Rosendo, 2019 : 4).

Dans le contexte de l'intervention en Afghanistan, les interprètes civils locaux se sont le plus souvent engagés par conviction. C'est le cas de Mohammad Basir Ibrahimî, interrogé par Élodie Toto (2018), jeune Afghan qui a travaillé pour les forces françaises et est devenu interprète pour aider les troupes étrangères à instaurer la paix dans son pays. Comme le signale Inghilleri, « par leur participation [à la guerre], les interprètes approuvent tacitement les décisions prises par les politiques et les militaires » (2010 : 176, notre traduction). La volonté de s'engager de l'interprète civil local nous renverrait donc au concept de « guerre juste », remis au goût du jour par Walzer pour questionner la légitimité de la guerre du Viêt Nam (Brunstetter et Holeindre, 2012 : 6). D'après ces deux auteurs (2012 : 8), une guerre est considérée comme « juste » si elle remplit des critères d'ordre moral à trois étapes : « l'entrée en guerre (*jus ad bellum*), sa conduite (*jus in bello*) et les conditions de la paix (*jus post bellum*) ». Cette justification morale de la guerre montre d'ailleurs que l'interprète civil local n'est pas neutre. Contrairement à l'interprétation dans un contexte civil, la partialité n'est pas mal perçue dans un contexte militaire, bien au contraire : elle va de pair avec la loyauté et supplante le principe de neutralité, qui est généralement la norme dans la profession (Ruiz Rosendo, 2019 ; Snellman, 2016). Dans le cas des interprètes afghans, beaucoup se sont engagés parce qu'ils détestaient profondément les Taliban (Hajjar, 2017).

3.2. Les différentes casquettes de l'interprète civil afghan

Une fois recruté, l'interprète civil afghan était chargé de tâches très diverses, à tel point que le terme « interprète » pourrait être considéré comme restreint au vu de ses nombreuses casquettes. L'une des missions premières de l'interprète civil était de faciliter les interactions entre les militaires étrangers et la population locale afin d'éviter les malentendus et les conflits (Hajjar, 2017). Pour ce faire, l'interprète devait mettre à profit tant ses connaissances linguistiques que ses compétences interculturelles pour créer des ponts entre les différentes parties (Hajjar, 2017). Il devenait ainsi un « médiateur culturel », que Taft a défini de la manière suivante (1981 : 53) :

A cultural mediator is a person who facilitates communication, understanding, and action between persons or groups who differ with respect to language and culture. The role of the mediator is performed by interpreting the expressions, intentions, perceptions, and expectations of each cultural group to the other, that is, by establishing and balancing the communication between them. In order to serve as a link in this sense, the mediator must be able to participate to some extent in both cultures. Thus a mediator must be to a certain extent bicultural.³

La culture afghane est très éloignée de la culture occidentale : c'est une culture collectiviste dans laquelle l'honneur du groupe et de la famille tient une place importante (Hoedemaekers et Soeters, 2009). Comme le précisent ces deux auteurs, pour les Afghans, il est essentiel de ne pas « perdre la face » au risque de jeter le déshonneur sur sa famille et son clan. La religion, également très présente dans la société, a donné naissance à des « normes, règles, attitudes et comportements en société [...] applicables non seulement à la population locale, mais aussi aux étrangers, faute de quoi de violents chocs culturels peuvent éclater » (Tălpaș, 2016 : 250, notre traduction).

D'après le capitaine de l'armée américaine Michael G. Cummings (2012 : 44), il existerait deux manières d'interpréter. La première consisterait à traduire les mots de manière automatique ; l'interprète serait une sorte de « machine à traduire » (Hoedemaekers et Soeters,

³ « Un médiateur culturel est une personne qui facilite la communication, la compréhension et l'action entre des personnes ou des groupes de langues et de cultures différentes. Le rôle du médiateur consiste à interpréter les expressions, intentions, perceptions et attentes de chaque groupe culturel auprès de l'autre, et ce, en établissant et équilibrant la communication entre eux. Pour servir de lien, le médiateur doit être capable de participer, dans une certaine mesure, aux deux cultures. Ainsi, le médiateur doit plus ou moins être biculturel. » (notre traduction)

2009 : 330). La deuxième consisterait à traiter les informations pour qu'elles soient culturellement appropriées, ce qui ferait de l'interprète un « médiateur culturel ». Pour illustrer son propos, il donne l'exemple d'un dignitaire américain qui a offensé un Afghan en le complimentant sur la beauté de sa fille, compliment traduit par l'interprète (Cummings, 2012). Cette anecdote illustre l'importance d'aplanir au mieux les différences culturelles pour prévenir tout conflit : le dignitaire en question ignorait que, dans la société afghane, il n'est pas convenable qu'un homme parle des femmes ou s'adressent directement à elles (Tălpaş, 2016). Cummings critique d'ailleurs le choix fait par l'interprète de traduire ce compliment. On peut considérer qu'il a agi comme une « machine à traduire » et a failli à son rôle de médiateur culturel, par lequel il doit veiller à ce que toutes les parties « gardent la face » (Hoedemaekers et Soeters, 2009 : 350).

L'article de Cummings a cela d'intéressant qu'il constitue un véritable plaidoyer en faveur du bon usage des interprètes civils afghans et précise quelles sont, et devraient être, les attentes des personnes utilisant leurs services. À la lecture de cet article, nous pouvons voir que l'interprète civil afghan était tout sauf un simple interprète : il était une référence en matière de culture afghane et devait régulièrement être consulté à ce sujet ; il devenait un secrétaire lorsqu'il répondait au téléphone et organisait certaines réunions avec des parties prenantes locales ; il faisait office de professeur de langue lorsqu'il enseignait le pachto et le dari aux soldats étrangers ; et il se transformait en conseiller lorsqu'il agissait comme un détecteur de mensonges et prévenait les militaires étrangers en cas de doute sur la fiabilité d'une partie prenante afghane (Cummings, 2012). Ainsi, d'après Cummings, l'interprète est une ressource précieuse devant être appréciée à sa juste valeur.

Le travail accompli par les interprètes civils en Afghanistan n'était pas dénué de risques. Dans son article consacré aux interprètes afghans, Tălpaş (2016) montre que les dangers affrontés par les soldats étaient également encourus par les interprètes. Elle identifie trois types de risques : les risques militaires, les risques naturels et les risques sociaux. Les risques militaires étaient dus au fait que le camp adverse était constitué de terroristes n'hésitant pas à viser des civils, en plus des militaires étrangers, pour susciter la terreur. Parmi les armes les plus utilisées par les Taliban figuraient les IED, qui permettaient aux insurgés de tenir tête aux troupes de la coalition en causant de graves lésions, voire la mort (Jauffret, 2010). Il était donc essentiel que les interprètes soient pleinement équipés pour affronter ces dangers, ce qui n'était pas toujours le cas (Engelhart, 2015). Les risques naturels tenaient aux conditions

météorologiques et aux difficultés relatives aux missions sur le terrain (longues heures de marche, alimentation adaptée, manque de sommeil), que les interprètes devaient affronter au même titre que les soldats alors qu'ils n'avaient pas suivi le même entraînement militaire (Tălpaș, 2016). Enfin, les risques sociaux renvoyaient au fait que les interprètes étaient considérés comme des traîtres et des espions par une partie de la population, facilement influençable par les Taliban en raison des taux élevés d'illettrisme (Tălpaș, 2016). Tălpaș (2016), citant Petru Pah, signale que les interprètes étaient par ailleurs régulièrement contactés par les Taliban parce qu'ils avaient en leur possession des informations confidentielles et qu'un refus de coopérer avec les insurgés pouvait signer leur arrêt de mort, dans la mesure où le Code des Taliban, cité par la MANUA, prévoit la mise à mort des interprètes à la solde des étrangers (Engelhart, 2015).

3.3. Les interprètes afghans des forces armées françaises

Comme indiqué précédemment, la France a mené des opérations en Afghanistan de 2001 à 2014. Dans le cadre de son intervention, l'État français a employé plus de 800 personnels civils de recrutement local (PCRL) pour assurer le bon fonctionnement des camps sur le terrain ; quelque 700 travaillaient comme interprètes, les autres ayant été recrutés comme chauffeurs, cuisiniers, mécaniciens ou employés de ménage (Andlauer et Müller, 2019 ; Assemblée nationale, 2019). L'armée française employait aussi bien des interprètes anglophones que des interprètes francophones, qui étaient plus difficiles à trouver, la conséquence étant qu'un relais s'avérait souvent nécessaire (Assemblée nationale, 2008). Même si les sources consultées ne précisent pas comment se déroulait ce relais, nous supposons que les militaires français ayant une maîtrise suffisante de l'anglais s'occupaient de cette tâche, à l'image de l'expérience vécue par les soldats canadiens francophones (Le Devoir, 2004). Toutefois, il est arrivé que des interprètes anglophones améliorent leur français au contact des troupes françaises au point de passer au poste d'interprète francophone (Andlauer et Müller, 2019).

Les Tarjuman (interprète en dari) employés par l'armée française touchaient à leurs débuts un salaire mensuel supérieur à 600 euros, qui pouvait atteindre 1 000 euros par la suite (Andlauer et Müller, 2019). Ils secondaient les officiers français chargés de la formation de l'ANA dans le cadre de la mission EPIDOTE ou portaient avec les militaires sur le terrain, où ils se trouvaient toujours en première ligne, aux côtés du chef de section (Andlauer et Müller, 2019). Le terme « interprète-soldat » proposé par Tălpaș (2016 : 246) pourrait s'appliquer dans une certaine mesure aux interprètes civils de l'armée française car, en dépit des consignes

claires préconisant l'inverse, il arrivait que des interprètes soient armés pendant les missions (Andlauer et Müller, 2019).

Face aux risques encourus par les interprètes, régulièrement pris pour cible par les Taliban parce qu'ils étaient « la parole et les yeux des soldats » (Joxe, 2020), l'État français a entamé, en toute discrétion (Andlauer et Müller, 2019), une première procédure de réinstallation de ses interprètes, fondée sur des critères tels que la sécurité, la pratique religieuse ou l'assimilabilité (Slama, 2020). Beaucoup de dossiers ont été refusés par crainte d'une intégration difficile en France ou parce que les menaces envers les interprètes n'étaient pas considérées comme sérieuses (Slama, 2020). À l'issue du processus, 9 % des interprètes admissibles ont reçu un visa pour la France (Andlauer et Müller, 2019). Selon ces deux journalistes, la France a pris, tout aussi discrètement, une autre mesure, censée la prémunir contre d'éventuels recours : dès 2011, les contrats de travail signés par les interprètes ne relevaient plus du droit français, mais du droit afghan. D'après une source diplomatique anonyme, l'objectif était d'éviter que la France soit accusée par l'Afghanistan d'organiser une fuite des cerveaux en accordant des visas à de jeunes afghans qualifiés (Andlauer et Müller, 2019). Ce traitement des interprètes afghans n'est pas sans rappeler celui des harkis, interprètes locaux algériens employés par l'armée française pendant la Guerre d'Algérie et abandonnés à leur sort lors du départ précipité des troupes tricolores à la fin de la guerre en 1962 (Larané, 2018). Quelque 50 000 d'entre eux se seraient fait tuer en représailles à leur collaboration avec les Français (Larané, 2018).

Face à l'injustice de la situation, l'avocate française Caroline Decroix, spécialisée en droit des étrangers, a décidé de s'atteler à cette affaire. Elle est la vice-présidente de l'Association des interprètes et des auxiliaires afghans de l'armée française, qui a exercé des pressions sur le gouvernement français afin qu'il lance un deuxième processus de réinstallation (Slama, 2020). L'association a obtenu gain de cause en 2015, mais, à nouveau, peu d'interprètes ont reçu un visa pour la France (100 dossiers sur 281) (Slama, 2020). La sélection s'est basée sur des critères nébuleux, étant donné que huit années de services ne garantissaient pas l'octroi du précieux sésame (Andlauer et Müller, 2019). La détresse des anciens interprètes était telle que certains ont pris la décision d'emprunter les routes migratoires, particulièrement dangereuses, pour arriver en France. Tandis qu'une troisième procédure de réinstallation était lancée en 2018, dans le cadre de laquelle 43 dossiers sur 180 sont acceptés, un référé-liberté a été introduit devant le Conseil d'État, plus haute instance administrative de France, pour accorder la protection fonctionnelle à un ancien interprète attaqué à plusieurs reprises par les Taliban

(Slama, 2020). La protection fonctionnelle consiste en « mesures de protection et d'assistance due par l'administration à tout agent victime d'une infraction dans l'exercice de ses fonctions ou en raison de ses fonctions » (Service public, 2020). Le 14 décembre 2018, le Conseil d'État a tranché en faveur de l'interprète et ordonné à la France de lui accorder la protection fonctionnelle. Cette décision pourrait faire jurisprudence, non seulement pour les anciens interprètes afghans, mais également pour tous les interprètes civils employés par la France dans les zones de conflit (Andlauer et Müller, 2019). Toutefois, si les interprètes ayant bénéficié d'une décision de justice favorable sont autorisés à venir en France, ils doivent le faire par leurs propres moyens, le Ministère des armées n'assurant plus aucun service d'aide à l'installation et à l'intégration (Joxe, 2020).

Ce chapitre nous a permis d'examiner d'un peu plus près la situation des interprètes civils afghans travaillant pour les militaires. Notre travail de recherche se fondant sur l'analyse d'une bande dessinée, il convient de s'intéresser également à la figure de l'interprète dans les œuvres de fiction.

Chapitre 4 : Les interprètes dans la fiction

4.1. Le « tournant fictionnel »

Ainsi que le fait observer Todorova (2014), les interprètes ont longtemps été condamnés au silence par leur obligation d'invisibilité, qui les a empêchés de faire entendre leur voix alors même qu'ils sont des acteurs incontournables de la communication entre des parties de langues et de cultures différentes. Angelelli (2004 : 1), dans son étude portant sur le rôle des interprètes, explique ce paradoxe en ces termes :

Why is it that interpreters, powerful individuals who have occupied center stage since the origins of cross-cultural communication, have traditionally been portrayed (and even more importantly, have allowed themselves to be portrayed) as mere language conduits, invisible parties in the communicative event, deprived of agency, yet capable of performing complex linguistic and information processing tasks? More pointedly, why do we assume that all interpreters, regardless of their own individual differences or the social interaction within which they work, play their roles in the same way?⁴

L'obligation d'invisibilité et de neutralité des interprètes mentionnée par Todorova, et l'idée tenace selon laquelle les interprètes ne sont que des machines à traduire, répétant dans une langue ce qui a été dit dans une autre (Ben-Ari, 2010), a eu pour conséquence directe que ces professionnels ont été les grands absents des œuvres de fiction. Le rôle des traducteurs et interprètes, travailleurs de l'ombre par excellence, semblait si insignifiant qu'on ne les considérait pas dignes de devenir les personnages d'une histoire (Ben-Ari, 2010). Il y a eu bien sûr quelques exceptions, notamment le roman d'Arthur Conan Doyle *L'interprète grec* (1893), adapté en film en 1922 avant même l'apparition du cinéma parlant (Kaindl, 2012).

La publication par des interprètes de leurs mémoires a constitué une première étape dans l'accroissement de la visibilité de la profession. Les mémoires sont un genre littéraire dans lequel les auteurs mêlent souvenirs et informations historiques pour raconter un épisode particulier de leur vie (Todorova, 2014). Ainsi, des interprètes ayant travaillé pour des personnages célèbres de la seconde Guerre mondiale ont rompu le silence qui entoure

⁴ « Pourquoi les interprètes, individus puissants ayant occupé une place centrale dès l'apparition de la communication interculturelle, sont-ils généralement décrits (et, plus important encore, ont-ils accepté d'être décrits) comme de simples intermédiaires linguistiques, des parties invisibles de l'opération de communication, dépourvus de libre-arbitre, mais capables de réaliser des tâches linguistiques et de traitement de l'information complexes ? Plus précisément, pourquoi part-on du principe que tous les interprètes, indépendamment de leurs différences propres ou du contexte social dans lequel ils travaillent, jouent-ils leur rôle de la même manière ? » (notre traduction)

normalement la profession en publiant des mémoires, ce qui a attiré l'attention des milieux universitaires (Ruiz Rosendo et Persaud, 2016).

Néanmoins, comme l'a mis en évidence Kaindl, les années 80 ont marqué un véritable tournant dans la visibilité de la profession, avec un boom des interprètes et traducteurs en tant que personnages d'œuvres littéraires ou cinématographiques, tous genres confondus (Kaindl, 2012). Cette popularité nouvelle trouve son origine dans l'évolution de la société, que reflètent invariablement la littérature et le cinéma puisque ces deux arts « sont toujours ancrés dans des contextes esthétiques, sociaux, politiques, culturels et idéologiques » (Kaindl, 2014 : 19, notre traduction). Un changement de perspective concernant la profession s'est opéré : avec l'essor de la mondialisation, la traduction et l'interprétation ont cessé d'être considérées comme des activités accessoires et, partant, les traducteurs et interprètes ont gagné en importance et en visibilité (Strümper-Krobb, 2003). Avec l'accroissement des échanges interculturels, le multilinguisme, qui est le propre des traducteurs et interprètes, est devenu partie intégrante de notre quotidien. Cronin (2009 : xii) l'explique ainsi :

If translation appears in the narratives of mainstream Hollywood cinema, it is not by altruism, but by acknowledgement that the consequences of language and cultural differences are inescapable whether in the Wild West, downtown Tokyo or in a galaxy, far, far away.⁵

Il faut d'ailleurs signaler que, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer de prime abord, le personnage de l'interprète n'est pas l'apanage d'œuvres de niche : il apparaît même dans des blockbusters vus par des millions de personnes à travers le monde, preuve s'il en est que les traducteurs et les interprètes, linguistes invisibles d'autrefois, sont désormais sous le feu des projecteurs (Cronin, 2009). La figure de l'interprète n'est en outre pas cantonnée à un genre particulier : elle intervient aussi bien dans des longs-métrages que dans des romans, des séries télévisées ou encore des pièces de théâtre (Kaindl, 2012). Parmi les œuvres faisant apparaître des interprètes, on peut citer le film *La traductrice* (2006) d'Elena Hazarov, la bande dessinée *Astérix légionnaire* (1967) de Goscinny et Uderzo et la série télévisée *Game of Thrones* (2011-2019) de David Benioff et D. B. Weiss. Il arrive également que des personnages réels inspirent des récits plus ou moins romancés, l'œuvre se trouvant à mi-chemin entre le documentaire

⁵ « Si la traduction apparaît dans les récits du cinéma hollywoodien traditionnel, ce n'est pas par altruisme, mais par reconnaissance du fait qu'on ne peut échapper aux conséquences des différences linguistiques et culturelles, que l'on se trouve au Far West, dans le centre de Tokyo ou dans une galaxie lointaine, très lointaine. » (notre traduction)

historique et la fiction, comme c'est le cas du roman *Malinche* (2007) de Laura Esquivel, qui narre la vie de La Malinche, amante d'Hernán Cortés, qui a joué le rôle d'interprète entre les Aztèques et les Conquistadors espagnols.

Le nombre important de films et de livres ayant pour personnages des interprètes ou des traducteurs a poussé les chercheurs en théorie de la traduction et de l'interprétation à s'intéresser à cette question, à laquelle Kaindl se réfère par le terme « transfiction », qu'il définit comme « l'introduction et l'utilisation (accrue) de phénomènes liés à la traduction dans la fiction » (Kaindl, 2014 : 4, notre traduction). D'après ce même auteur, la prise de conscience des chercheurs a été tardive, puisque Vieira avait prédit dès 1998 un « fictional turn » (tournant fictionnel) dans le domaine de la traductologie (1998 : 141), mais qu'il a finalement fallu attendre l'année 2005 pour assister au véritable lancement des études en la matière (Kaindl, 2012). D'après Cronin (2006), si l'on souhaite comprendre comment la traduction et l'interprétation sont perçues dans une société à un instant T, il convient de ne pas seulement s'intéresser à des éléments pratiques tels que la formation ou la rémunération, mais également de regarder la manière dont ces professionnels sont représentés dans des œuvres de fiction.

Toutes les œuvres de fiction dans lesquelles des personnages parlent des langues différentes ne font pas apparaître la figure de l'interprète. Baigorri Jalón, qui a rédigé plusieurs articles sur l'interprète en tant que personnage de fiction, explique que la présence de barrières linguistiques peut desservir un récit et nuire à sa fluidité et qu'il faut également tenir compte de certaines contraintes, par exemple l'objectif poursuivi par le projet et sa viabilité commerciale (Baigorri Jalón, 2011a). Le multilinguisme peut être géré de plusieurs manières. Dans le cas des films, on peut avoir recours à des parades telles que le bilinguisme présumé des personnages, le recours à une langue étrangère pour de très courts passages sans conséquence sur l'intrigue ou encore l'utilisation d'accents pour faire comprendre au spectateur qu'une langue étrangère est parlée (Baigorri Jalón, 2011a). Toutefois, si des règles logiques ne sont pas établies, cette façon de procéder peut entraîner des problèmes de cohérence, comme c'est le cas du film *Quand les aigles attaquent* (1969) de Brian G. Hutton, avec Clint Eastwood et Richard Burton. Ce film, qui porte sur une mission de sauvetage d'un soldat britannique pendant la seconde Guerre mondiale, se déroule entièrement en anglais, de sorte que certains généraux nazis ne s'expriment pas en allemand mais dans un anglais marqué par un accent germanique pour montrer au spectateur qu'ils parlent une langue étrangère. Toutefois, les personnages bilingues

incarnés par Clint Eastwood et Richard Burton ne s'expriment que dans un anglais natif, qu'ils soient en train de parler anglais ou allemand, ce qui prête à confusion et peut dérouter le spectateur. Il s'agit toutefois là d'un cas extrême d'incohérence linguistique.

Dans son article de 2012, Kaindl propose d'analyser les différentes fonctions narratives remplies par l'interprète ou le traducteur. La fonction la plus courante est la caractérisation du personnage de l'interprète, qui consiste à lui attribuer des traits de caractère particuliers aux fins de l'intrigue (Kaindl, 2012). En effet, l'interprète présente un intérêt narratif pour les écrivains et les scénaristes car, comme l'écrit Baigorri Jalón, c'est un personnage étrange, extravagant, auquel on attribue même certains troubles mentaux. Surtout, l'interprète détient un « pouvoir absolu » (2006 : 58) : celui de comprendre plusieurs langues quand les autres parties en présence sont prisonnières de leur monolinguisme. Elles sont donc contraintes de se fier à ce polyglotte, le risque étant qu'il se serve de ses capacités pour influencer la situation en sa faveur ou en la faveur de ses alliés (Baigorri Jalón, 2006). Ainsi, l'objectif n'est pas tant de refléter fidèlement la réalité que d'utiliser les possibilités offertes par le métier d'interprète pour faire avancer la trame.

La représentation de l'interprète sera différente en fonction du genre auquel appartient le récit et donc des attentes des spectateurs/lecteurs (Kaindl, 2014). Dans les récits policiers et les thrillers, l'un des ressorts narratifs les plus utilisés, et les plus attendus, est la violation par l'interprète de son code de déontologie (Baigorri Jalón, 2006). L'interprète est un traître utilisant sa personnalité double pour arriver à ses fins. C'est le cas de l'interprète du roman précité de Conan Doyle (Baigorri Jalón, 2006), mais aussi, dans une certaine mesure, celui de Silvia Broome, personnage principal du film *The Interpreter* (2005), qui viole le principe de confidentialité pour rapporter une conversation qu'elle a dû interpréter dans le cadre de son travail (Baigorri Jalón, 2011a) et joue par ailleurs un double-jeu pour tenter d'assassiner le dirigeant du pays fictif de Matobo. En revanche, dans des œuvres à visée humoristique, c'est l'incompétence de l'interprète qui peut donner lieu à des scènes comiques. On peut citer le film *Lost in Translation* (2003), réalisé par Sofia Coppola, et sa célèbre scène de tournage d'une publicité au Japon. Bob Harris, un acteur sur le déclin, accepte de tourner dans une publicité pour un Whiskey japonais appelé « Santori Time ». Le décalage entre la longue tirade passionnée prononcée par le réalisateur et l'interprétation plate et très sommaire proposée par l'interprète japonaise, qui omet de nombreux détails, crée un comique de situation. Cette scène permet également de montrer l'importance du rôle de l'interprète, non seulement pour assurer

une bonne communication interculturelle (encore plus essentielle lorsque sont en contact deux cultures très éloignées l'une de l'autre), mais également pour atteindre l'objectif visé, ici la réalisation d'une publicité (Cronin, 2009).

La conséquence du modelage de l'interprète en fonction du genre est que la fiction peut parfois offrir une image déformée de la réalité. Ce risque est en quelque sorte le revers de la médaille de la visibilité accrue des interprètes. Le fait d'étudier la représentation des interprètes dans les œuvres de fiction peut permettre d'identifier les clichés et stéréotypes souvent erronés que la société associe à la profession (Baigorri Jalón, 2006). Parmi les stéréotypes les plus courants figurent : le train de vie dispendieux, la personnalité capricieuse des interprètes, la rivalité entre traducteurs et interprètes, l'individualisme et le caractère masculin de la profession (Baigorri Jalón, 2006). En outre, les interprètes des œuvres de fiction ont souvent un parcours atypique : ils sont « nés » ainsi, ont acquis les langues de façon quasi miraculeuse et n'ont pas fréquenté d'école d'interprétation. Ce cliché renvoie à une réalité depuis longtemps dépassée (Baigorri Jalón, 2006).

L'interprète peut également remplir une fonction symbolique (Kaindl 2012). L'interprétation devient alors le symbole de questions philosophiques, sociétales ou encore historiques. Pour illustrer cette fonction, Kaindl propose l'exemple du film *Babel* (2006), réalisé par Alejandro González Iñárritu, dans lequel l'interprétation permet de faire ressortir les difficultés inhérentes à la communication entre des personnes de langues ou de cultures différentes (Kaindl, 2012). Pas moins de sept langues (anglais, arabe, berbère, espagnol, français, japonais et langue des signes japonaise) sont parlées dans le film, qui a été tourné sur trois continents différents (Cronin, 2009). L'histoire est celle d'un couple de touristes américains, Susan et Richard, en vacances au Maroc. Pendant une excursion, Susan, jouée par Cate Blanchett, est blessée par balle par des enfants marocains qui jouaient avec une arme. Cet incident déclenchera une série d'autres événements dont le point commun sera la perte de repères découlant du multilinguisme. À cet effet, la bande-son du film préserve la diversité des langues, et il a été décidé d'intégrer des sous-titres pour permettre au spectateur de comprendre les dialogues. Cronin (2009 : 106) fait à ce sujet la remarque suivante :

Subtitles in a sense turn everyone in an interpreter. Spectators know before Richard and at the same time as the interpreter that his wife is bleeding to death. [...] What subtitles do is

make sense out of the Babelian confusion, all the languages of the world translated into the language of the subtitle.⁶

Ainsi, grâce aux sous-titres, le spectateur peut se rendre compte des choix de communication délicats faits par les intermédiaires linguistiques qui, dans un contexte de tension, décident parfois de ne pas dire toute la vérité (Cronin, 2009). Ce décalage entre ce qui est écrit à l'écran et ce que les personnages disent ensuite permet de sensibiliser le public à ce qu'implique, dans une certaine mesure, une médiation linguistique. On peut toutefois se demander si ces sous-titres n'adoucissent pas finalement l'expérience du spectateur qui ne ressent pas, à l'instar des personnages, la détresse que peut entraîner l'impossibilité de communiquer.

4.2. Approche didactique

Outre le fait qu'étudier la représentation des interprètes permet de mieux comprendre la perception de la profession par le grand public, l'analyse des œuvres en question peut aussi avoir une utilité didactique. C'est l'idée que défend Michael Cronin (2009 : xi), qui estime que ce serait une grande perte de ne pas utiliser la fiction, « ressource intertextuelle très riche », dans l'enseignement de la traduction et de l'interprétation, d'autant plus que les étudiants d'aujourd'hui sont très sensibles au genre audiovisuel puisqu'ils y ont très tôt été habitués. L'avantage du recours aux œuvres de fiction est que les enseignants auraient facilement à leur disposition une large palette de supports efficaces et attrayants pour illustrer leurs cours de théorie (Cronin, 2009).

Les œuvres dans lesquelles apparaissent des interprètes mettent parfois en scène des aspects de la théorie de l'interprétation. « [L]'équivalence, la fidélité, l'infidélité, la domestication, l'étrangéisation, le contrôle, l'invisibilité, l'identité, l'intraduisibilité, le positionnement » sont autant d'éléments devant être abordés dans le cadre d'une formation en interprétation, et la fiction peut constituer une source d'images et d'informations permettant de comprendre plus facilement ce qu'implique la pratique du métier (Cronin, 2009 : xi, notre traduction). D'après Cronin, la fiction est donc une ressource explicative sous-exploitée à laquelle il faudrait accorder une plus grande place à l'avenir. Toutefois, comme le fait observer Baigorri Jalón, (2006 : 49), les interprètes de fiction ne devraient pas servir de source d'inspiration puisqu'ils

⁶ « En un sens, les sous-titres font de tout le monde un interprète. Les spectateurs savent avant Richard et en même temps que l'interprète que la femme [de Richard] est en train de se vider de son sang. [...] Les sous-titres redonnent du sens à la confusion babélique, toutes les langues du monde étant traduites dans la langue du sous-titre. » (notre traduction)

n'ont pas toujours le professionnalisme des interprètes réels. D'après cet auteur, les œuvres étudiées constituent plutôt un « antimanuel de la profession d'interprète », ce qui est tout aussi instructif pour les étudiants.

Comme le défend Cronin (2009), les rouages de l'interprétation doivent être compris non seulement des étudiants qui apprennent le métier, mais également du public de manière générale. Nous avons précédemment signalé qu'il était utile d'analyser les interprètes de fiction pour comprendre les idées reçues diffusées par les films et la littérature. Cette analyse peut éventuellement permettre de combattre les clichés et de mieux faire connaître la profession et ses enjeux car la perpétuation de ces stéréotypes n'est pas sans conséquence sur les attentes des personnes recourant aux services d'interprétation. Ainsi, les œuvres s'inspirant de faits réels, tels les mémoires ou les romans contenant des éléments autobiographiques, peuvent être d'une certaine utilité car elles offrent une image plus réaliste de l'activité d'interprète et contribuent à la démystifier tout en sensibilisant le grand public aux implications du métier et à ses difficultés (Todorova, 2014).

Chapitre 5 : Analyse de la bande dessinée « Traducteurs afghans » et de l'enquête connexe « Tarjuman »

5.1. Introduction

Dans ce chapitre, nous allons procéder à l'analyse d'une bande dessinée et d'une enquête journalistique portant sur les interprètes civils afghans employés par les forces armées françaises. Cette analyse nous permettra de répondre à plusieurs questions de recherche. Tout d'abord, notre objectif sera de nous appuyer sur ces ouvrages pour définir le positionnement des interprètes civils afghans ayant travaillé pour l'armée française. Par positionnement, nous entendons la perspective unique qu'a une personne et qui est « façonnée par sa classe, sa race, son genre, sa nationalité, ses affiliations politiques et religieuses, la perception de sa position dans les hiérarchies de pouvoir et son statut en tant qu'*insider* ou *outsider* » (Ruiz Rosendo, 2019 : 5, notre traduction, pas de mise en relief dans l'original). Ensuite, nous souhaitons déterminer si les différents aspects du positionnement particulier de ces interprètes ont eu une influence sur leurs conditions de travail et sur la manière dont ils ont été traités, que ce soit par leurs compatriotes, les militaires aux côtés desquels ils travaillaient ou encore l'État français. Enfin, nous souhaitons étudier la représentation de ces interprètes dans l'œuvre de fiction analysée.

5.2. Présentation du corpus

Le corpus analysé se compose de deux ouvrages écrits par les mêmes auteurs. Le premier livre, qui sera notre ressource principale, est une bande dessinée intitulée « Traducteurs afghans : une trahison française », publiée en 2020 aux éditions La Boîte à Bulles. Elle a été écrite par les journalistes Brice Andlauer et Quentin Müller et illustrée par Pierre Thyss. Brice Andlauer est un journaliste indépendant qui travaille pour la radio (RTS et France Culture) et participe à la réalisation de podcasts. Quentin Müller, lui, est reporter indépendant spécialiste du Proche-Orient ; il travaille pour des médias français, anglophones et finlandais. Quant à Pierre Thyss, il est illustrateur et travaille principalement pour le site Vice France. Cette bande dessinée se fonde sur le deuxième ouvrage de notre corpus. Il s'agit de « Tarjuman : enquête sur une trahison française », un reportage de 329 pages également réalisé par MM. Andlauer et Müller et publié aux éditions Bayard en 2019. Il est intéressant de relever que les deux journalistes à l'origine de l'enquête signalent avoir été « familialement et intimement marqués par les précédentes "trahisons" françaises » ; c'est la raison pour laquelle ils ont décidé de se pencher sur cette affaire (Andlauer et Müller, 2020). Nous avons cherché à déterminer quelles

pouvaient être ces « trahisons » en partant de l'origine des auteurs, qui portent tous les deux un patronyme alsacien. Des recherches complémentaires ont permis de mettre en lumière le cas des interprètes alsaciens et lorrains ayant servi d'intermédiaires linguistiques entre les Allemands et les Français pendant la Deuxième Guerre mondiale (Bohnert, 2016). Plusieurs de ces interprètes de circonstance ont ensuite été victimes d'exécutions extrajudiciaires au moment de la Libération. Nous pensons qu'il pourrait s'agir de la trahison à laquelle MM. Andlauer et Müller font référence. En tout état de cause, il convient de tenir compte de la composante émotionnelle de leur travail, qui peut nuire à l'objectivité du produit final.

L'enquête minutieuse publiée en 2019 a eu un grand retentissement en France : elle a fait l'objet de nombreux articles dans de grands quotidiens de divers bords politiques, ainsi que de chroniques à la radio et à la télévision (L'Humanité, Le Figaro, La Croix, RFI, France 5, etc.). Pendant deux ans, les journalistes se sont déplacés « [de] Paris à Kaboul, en passant par Londres, Hambourg, Lyon, Laon et Chartres » (Andlauer et Müller, 2019 : 24) pour rencontrer diverses parties prenantes et recueillir leur témoignage. Cet essai a ceci d'intéressant qu'il narre l'histoire et le drame des interprètes afghans à travers la voix de différents acteurs de l'affaire : les interprètes eux-mêmes et leurs proches (en Afghanistan ou ailleurs), des militaires français, des fonctionnaires, des diplomates et des juristes. L'enquête revient sur toutes les étapes de l'engagement des Tarjuman : le début de l'intervention internationale, l'intensification de la lutte armée, le départ progressif des troupes, la situation des Afghans après le retrait des étrangers et les différents processus de relocalisation. MM. Andlauer et Müller ont par exemple accompagné Mme Decroix lors du voyage organisé à Kaboul en 2018 pour rencontrer les interprètes restés sur place ainsi que François Richier, ambassadeur de France en Afghanistan à l'époque. L'enquête permet d'avoir une compréhension globale et approfondie de cette affaire complexe qui défraie encore la chronique dans l'Hexagone ; elle se veut plus informative et rapporte plus fidèlement les événements qui se sont produits que « Traducteurs afghans ».

La bande dessinée « Traducteurs afghans » est un roman graphique qui constitue à la fois un documentaire et un témoignage. Elle a un objectif bien particulier : « mettre en scène [le] chemin de vie [de trois interprètes] pour mieux dénoncer le refus qui a été initialement opposé à leur demande de protection » (Andlauer et Müller, 2020). Cette bande dessinée vise donc à révéler les failles de la gestion des interprètes par l'État français et à sensibiliser le grand public au travail de ces hommes et aux menaces qui planent encore aujourd'hui au-dessus de leur tête. Dans l'optique de susciter une prise de conscience sur ce scandale, la bande dessinée comprend

une préface rédigée par l'avocate Caroline Decroix et une postface écrite par Brice Andlauer et Quentin Müller, qui reprennent les points essentiels de l'affaire sous la forme d'un réquisitoire coup-de-poing. Les scénaristes, MM. Andlauer et Müller, disent avoir souhaité « donner des visages » à ces interprètes afin qu'ils ne soient plus « considérés comme des chiffres, des numéros de dossiers, des appréciations notées en bas de page » (Andlauer et Müller, 2020). Ainsi, l'objectivité n'est pas la priorité des auteurs. Au contraire, ces derniers se posent comme défenseurs de la cause des interprètes et cherchent à démontrer l'injustice de leur situation. Cette position n'est pas sans conséquence pour notre analyse, la bande dessinée « Traducteurs afghans » devant ainsi être considérée comme une œuvre de fiction engagée.

Le lecteur suit le parcours de trois Tarjuman ayant réellement travaillé pour les forces armées françaises : Abdul Razeq Adeel, Shekib Daqiq et Zainullah Oryakhail (ci-après « Orya »). L'histoire se déroule sur dix-sept ans : elle commence avec les attentats du 11 septembre 2001 et se termine sur une intervention de Jean-Yves Le Drian devant le Sénat le 30 octobre 2018, alors qu'il était Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

5.3. Méthodologie

Pour répondre aux trois questions de recherche choisies, nous avons décidé de procéder à une analyse de corpus. Cette analyse sera principalement intratextuelle (Kaindl, 2014) puisque l'objectif est de répondre à des questions thématiques (profils des interprètes, conditions de travail, traitement et représentation). Néanmoins, des éléments extratextuels liés au contexte de la guerre en Afghanistan pourront également être pris en compte selon que de besoin. Cette analyse s'est déroulée en deux grandes étapes : la première a été une lecture séparée des deux ouvrages afin d'avoir une idée globale de la question et d'entamer un processus de réflexion concernant la problématique ; la seconde a consisté en une relecture croisée des deux ouvrages pour identifier les informations de même nature, les comparer et en tirer des conclusions en vue de répondre aux questions de recherche. Des extraits pertinents des deux textes ont parfois été cités pour illustrer les arguments avancés, et des recherches complémentaires ont été effectuées pour confirmer certaines informations le cas échéant.

S'agissant de la réflexivité de la chercheuse, je suis une étudiante en interprétation de conférence à l'Université de Genève. Je possède déjà une expérience professionnelle en traduction, mais je n'ai en revanche aucune expérience en interprétation dans quelque milieu que ce soit (civil ou militaire). Étant de nationalité française, j'ai un lien avec l'un des objets de

l'étude, à savoir l'État français. Dans le cadre de mon analyse, je devrai donc veiller à adopter une distance émotionnelle suffisante pour garantir l'objectivité et la neutralité des conclusions tirées.

5.4. Analyse du corpus

Avant d'analyser le contenu de la bande dessinée pour répondre aux questions prévues, il convient d'examiner certains éléments de forme. La couverture, par exemple, fournit des informations sur le récit à venir et donne le ton de l'histoire. Le centre est occupé par le protagoniste principal, à savoir l'interprète. Son visage étant masqué (il porte un keffieh ainsi qu'une paire de lunettes de soleil), on ne reconnaît aucun des trois protagonistes, de sorte que ce n'est pas un personnage en particulier qui est représenté mais les trois, voire la figure même de l'interprète afghan, comme le donne à penser le titre « Traducteurs afghans ». Le fait que cet interprète protège son identité laisse entendre qu'il est obligé de travailler dans l'ombre en raison des dangers qui le guettent. C'est ce que confirme le personnage dessiné à sa droite, un Taliban à moitié caché par une saillie rocheuse et qui fixe l'interprète d'un regard haineux. À gauche du Tarjuman sont représentés deux soldats français, qui pointent leur fusil mitrailleur vers le Taliban, mais le détail qui retient notre attention est le drapeau tricolore au-dessus d'eux. Il est criblé de balles, comme si la France elle-même avait été touchée en plein cœur. Nous l'interprétons de deux manières : ce drapeau troué peut renvoyer aux combats acharnés entre les forces armées françaises et les insurgés, mais il peut aussi illustrer la violation par le pays des valeurs qu'il prône. Enfin, dans la partie haute de la couverture vole un avion de la coalition internationale, qui lâche des bombes sur une ville fumante en contrebas, que nous devinons être Kaboul.

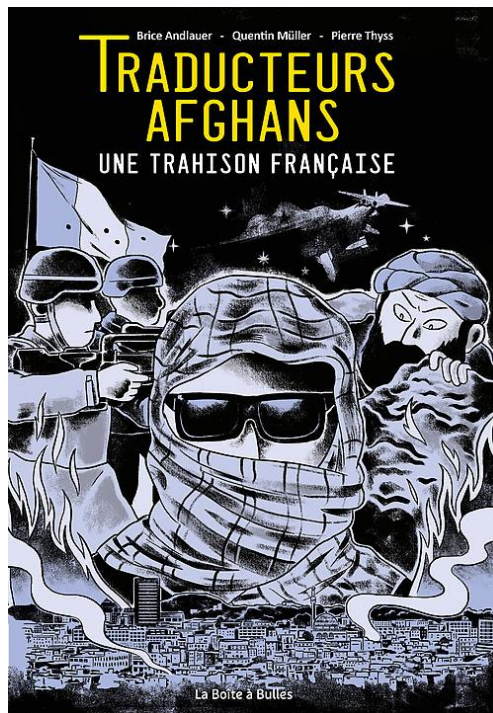


Image n° 3 : Couverture de la bande dessinée Traducteurs afghans, La Boîte à Bulles

Dernier élément de forme que nous souhaitons aborder : le choix des couleurs. Les auteurs ont choisi de réaliser une bande dessinée en noir, blanc et nuances de gris. Ainsi, le fond des vignettes (par exemple, le ciel) est souvent de couleur noire, même en plein jour, ce qui instaure une ambiance pesante rappelant la situation inextricable des personnages.

5.4.1. Quel est le positionnement des interprètes civils afghans employés par l'armée française ?

Le premier personnage dont nous faisons la connaissance est Abdul Razeq Adeel, un adolescent afghan âgé de seize ans au début de l'histoire. La bande dessinée s'ouvre sur une scène le représentant avec sa famille, qui est installée devant la télévision et regarde les avions s'écraser sur les tours jumelles du World Trade Center (pp. 5-6). Le moment choisi n'est pas anodin puisque les attentats du 11 septembre sont l'élément déclencheur de l'intervention en Afghanistan. D'ailleurs, les pages suivantes (pp. 8-9) illustrent la violence des premiers bombardements américains. La première information que nous pouvons déduire à propos du positionnement d'Abdul Razeq est de nature politique. Sur la première planche, nous remarquons un portrait du Commandant Massoud, accroché au-dessus du poste de télévision. Ce cadre permet au lecteur renseigné sur l'histoire de l'Afghanistan de comprendre que la famille d'Abdul Razeq est opposé au régime des Taliban, dans la mesure où le Commandant Massoud menait la résistance contre les insurgés jusqu'à son assassinat. Notre interprétation est

confirmée par l'enquête, dans laquelle il est précisé que le père d'Abdul Razeq est mort alors qu'il combattait aux côtés du commandant face aux soviétiques, en 1987. Le lecteur assiste ensuite à une petite altercation entre le jeune homme et deux religieux, qui le réprimandent pour son absence de barbe et le traitent d'infidèle (pp. 10-11). Les vignettes, par des gros plans sur les regards et le fouet tenu par l'un des deux Taliban, rendent compte du climat de peur qui règne dans le pays.

Les pages suivantes (pp. 14-16) montrent l'installation des militaires étrangers en Afghanistan et la rencontre d'Abdul Razeq avec deux Français. C'est l'adolescent afghan qui les aborde en anglais, par curiosité. Il est intéressant de constater qu'Abdul Razeq, adolescent d'un pays parmi les moins avancés, parle mieux anglais que l'un des deux militaires français, ce que ne manque pas de lui faire remarquer son lieutenant : « Le gamin, il parlait vachement mieux que toi ! » (p. 16). Ce passage fait écho au point 3.3 du chapitre 3 pour ce qui est du nombre restreint d'Afghans capables de parler français mais parlant couramment anglais. Un peu plus loin, Abdul Razeq précise seulement qu'il est étudiant (p. 18), mais l'enquête fournit un peu plus d'informations à son sujet : il apprend l'anglais dans une école privée depuis ses huit ans, sa famille appartient à la classe moyenne, et son père était instituteur. Ce sont les militaires qui l'informent du fait que l'armée française recherche des interprètes, ce à quoi le jeune Afghan répond (p. 16) : « Yes ! I could be your Tarjuman ! [...] I want to fight and free Afghanistan too ! » (« Oui ! Je pourrais être votre Tarjuman ! [...] Moi aussi, je veux me battre et libérer l'Afghanistan ! », notre traduction). Il ajoute quelques pages plus loin : « J'ai envie de travailler et d'aider le pays à se développer. On a besoin de la paix maintenant. » (p. 19). Ainsi, s'il décide de travailler pour l'armée française, c'est par conviction, afin de contribuer à instaurer la paix dans son pays.

Le deuxième personnage que nous rencontrons est Shekib Daqiq. Ce jeune afghan est âgé de 22 ans lorsqu'il postule pour travailler avec les forces françaises. Il a déjà collaboré en tant d'interprète avec les Américains pendant deux ans, mais a dû interrompre cette activité pour motif familial (p. 36). Le lecteur a peu d'informations concernant son parcours, mais apprend à la page 56 que le jeune homme est « éduqué ». Nous pouvons en déduire qu'il appartient également à la classe moyenne et est sans doute allé à l'université. L'enquête livre des informations plus détaillées à son sujet : le jeune homme a effectivement fait des études de pharmacie. D'ailleurs, après deux années de service auprès des forces françaises, il arrête de travailler comme Tarjuman et reprend la pharmacie de son grand-père décédé (pp. 56-57).

Pendant son entretien d'embauche (pp. 34-37), il est interrogé par un officier français sur ses opinions politiques et ses valeurs : « Que pensez-vous du Commandant Massoud ? [...] D'après vous, les femmes devraient-elles avoir le droit de travailler ? » (p. 36). Dans ce passage, les expressions faciales du Français, qui scrute le jeune Afghane d'un air méfiant, donnent des indications sur le climat de suspicion qui s'est peu à peu installé. De fait, en mars 2010, lorsque Shekib postule, les Taliban ont repris du terrain, et les forces françaises déplorent déjà quarante morts dans leurs rangs (AFP, 2010). La situation n'est plus la même qu'au moment de l'embauche d'Abdul Razeq : comme nous l'avons vu dans la partie 1.2.2 du chapitre 1, lorsque les soldats étrangers sont arrivés en Afghanistan, ils étaient perçus positivement par la population et pouvaient recruter des interprètes de manière spontanée parce que le risque de tomber sur des Afghans proches des Taliban était faible (Hajjar, 2017). Après plusieurs années de guerre, la prudence est de mise. Pour ce qui est des réponses du futur interprète, il est d'avis que les femmes peuvent travailler si elles le souhaitent et dit ce qui suit à propos du Commandant Massoud : « Quant à Massoud, il a fait beaucoup pour la liberté du peuple afghan. » À l'instar d'Abdul Razeq, Shekib apprécie la figure de l'ancien chef de la résistance ; nous comprenons qu'il désire, lui aussi, que l'Afghanistan soit un pays libre. L'entretien d'embauche comprend également une évaluation du niveau de français de Shekib, à qui il est demandé de conjuguer un verbe de son choix au présent de l'indicatif (p. 37). Shekib choisit le verbe « partir », ce qui est interprété par l'officier comme un désir de quitter le pays. Notre lecture croisée des deux ouvrages nous a permis de constater que cette anecdote a en réalité été vécue par un autre interprète afghan, Sulaiman Mohammadi, qui a étudié le français à l'université. Nous avons ainsi constaté que les auteurs ont quelque peu adapté la réalité et décidé de mélanger des éléments de la vie de Shekib et de celle de Sulaiman dans le but de pouvoir aborder un plus grand nombre de questions.

Le troisième et dernier interprète servant de protagoniste à la bande dessinée est donc Orya, mais le lecteur apprend peu d'informations au sujet de son parcours et des circonstances de son engagement auprès des forces françaises. En effet, lorsque ce personnage apparaît pour la première fois, il travaille déjà sur le terrain, dans la vallée de Bedraou (province de Kapisa). Le lecteur n'apprend que son âge : en mars 2011, Orya est âgé de vingt-deux ans. En revanche, nous avons relevé plusieurs répliques donnant des indications sur ses affiliations politiques, notre déduction étant que son engagement auprès des Français tient à son désir de combattre

les Taliban (« Je sais qu'on va [battre les Taliban] et ramener la paix en Afghanistan », 2019 : 61).

À partir de la situation de ces personnages, nous pouvons tirer des conclusions concernant le positionnement des interprètes civils afghans employés par l'armée française. Ce sont généralement des hommes, jeunes (les trois personnages ont moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils commencent à travailler pour les Français), appartenant à la classe moyenne et ayant fait ou faisant des études à l'université. Aucune information n'est donnée quant à l'ethnie de ces interprètes, peut-être pour ne pas diluer le message avec des considérations ethniques peu connues du public cible français. S'agissant de leurs affiliations politiques, les Tarjuman ont pour point commun d'avoir vécu sous le régime des Taliban et d'être opposés à eux, comme en témoignent les références faites au Commandant Massoud. Les auteurs mettent en avant le fait que si ces jeunes hommes s'engagent, c'est parce qu'ils souhaitent contribuer à apporter la paix dans leur pays. Le choix des interprètes est ainsi conforme à l'objectif engagé de la bande dessinée : il permet de mettre l'accent sur les valeurs humanistes à l'origine de l'engagement de ces jeunes hommes plutôt que sur les avantages (notamment financiers) qu'offre le poste d'interprète et qui peuvent influencer la décision de s'engager auprès des forces étrangères (voir la partie 1.2.3).

La religion n'occupe pas une place importante dans la vie des interprètes dans la bande dessinée. Seuls quelques indices glissés au fil des pages rappellent que les trois hommes sont musulmans, par exemple le misbaha, chapelet musulman, accroché au rétroviseur de Shekib (p. 48) ou les répliques faisant référence à la religion (« Subhan Allah », p. 31 ; « Je prie pour toi, mon ami. », p. 75 ; « Inch'Allah, si Dieu veut... », p. 101). Néanmoins, la réponse donnée par Shekib lors de son entretien concernant la place des femmes (il semble honnêtement penser qu'elles ont le droit de travailler si elles le souhaitent) et l'attitude générale de ces jeunes hommes, notamment vis-à-vis des Taliban et de leurs collègues étrangers, donnent à penser qu'ils pratiquent un islam modéré. D'ailleurs, l'enquête rapporte les propos suivants d'Abdul Razeq à propos de l'ancien régime des Taliban : « Personne n'était libre, on ne pouvait pas vraiment faire ce qu'on voulait dans la rue, il y avait toujours quelqu'un pour nous réprimander » (2019 : 87). Enfin, en ce qui concerne les compétences linguistiques, seul Shekib est au départ recruté comme interprète francophone, ce qui est représentatif de la situation sur le terrain. Abdul Razeq a été embauché en tant qu'interprète anglophone, et des recherches complémentaires (de Saint Sauveur, 2019) nous ont permis d'établir avec certitude que c'est

également le cas d'Orya. Toutefois, Abdul Razeq commence à apprendre le français dès sa rencontre avec les militaires, si bien que, deux ans plus tard, il devient interprète francophone.

Maintenant que nous avons une idée claire du profil des interprètes civils ayant travaillé pour l'armée française, nous allons pouvoir déterminer comment leur positionnement a influencé leurs conditions de travail ainsi que le traitement qui leur a été réservé.

5.4.2. Comment leur positionnement a-t-il influencé leurs conditions de travail et le traitement qui leur a été réservé ?

La bande dessinée met en scène les interprètes dans différents rôles, ce qui permet au lecteur d'en apprendre plus sur leurs conditions de travail et leur contribution à l'intervention militaire française. Nous allons examiner les conséquences, plus ou moins attendues, que leur positionnement peut avoir sur leur travail et leurs interactions avec d'autres parties.

a. L'âge et la rémunération des interprètes

Tout d'abord, les interprètes contribuent aux séances de formation de l'ANA. Deux planches de la bande dessinée sont dédiées à une séance d'entraînement au cours de laquelle Abdul Razeq sert d'intermédiaire entre un officier français et des militaires afghans au grade indéterminé (pp. 20-21). À ce moment-là, le jeune Afghane est seulement âgé de 16 ans, mais ses compétences linguistiques lui permettent déjà de gagner 900 dollars par mois (p. 19), soit près de vingt fois le salaire moyen mensuel afghan (Andlauer et Müller, 2019). Malgré son jeune âge, en sa qualité d'interprète, Abdul Razeq occupe une place privilégiée auprès des forces françaises, ce que montre bien la bande dessinée : il se tient aux côtés de l'officier français chargé de la formation comme s'il était son égal. Ce traitement particulier n'est pas sans conséquence : un soldat afghan dévisage l'adolescent avant de mettre en garde le Français : « Capitaine ! [...] Méfiez-vous Tarjuman... Ils sont copains Talibans » (p. 21). Ce soldat sous-entend donc qu'Abdul Razeq est un traître à la solde des insurgés. L'officier prévient son interprète de cette tentative de le discréditer, et les deux hommes évoquent deux raisons qui pourraient expliquer cette attitude : l'adolescent pense que l'autre Afghane est envieux de son salaire, dont nous apprenons dans l'enquête qu'il correspond au salaire d'un colonel de l'ANA (Andlauer et Müller, 2019), tandis que l'officier pense que c'est « parce qu'il ne comprend pas ce [qu'ils se disent entre eux] ». Un militaire français contacté par les journalistes dans le cadre de l'enquête précise que les soupçons concernant les interprètes étaient effectivement fréquents

dans les rangs afghans, les jalousies également (Andlauer et Müller, 2019). Il est intéressant de constater qu'Abdul Razeq est désormais perçu par son compatriote comme un *outsider*, étant donné le travail qu'il effectue auprès des Français.

De notre point de vue, le statut particulier de l'interprète civil est à double tranchant, à la fois privilège et handicap. En dépit de son jeune âge et de son inexpérience, un Tarjuman touche un salaire alléchant. Ce salaire entraîne une forme de loyauté et de reconnaissance de la part des interprètes civils afghans, qui sont « très ponctuels, rigoureux, consciencieux et travailleurs » (Andlauer et Müller, 2019 : 92) dans leur travail, mais il attise la jalousie des militaires afghans qui, en retour, tentent de saper la confiance des Français envers leurs médiateurs linguistiques. La question du déséquilibre créé par la rémunération des employés recrutés au niveau local n'est pas nouvelle puisque ce même problème s'est posé lors de la mission de maintien de la paix de l'ONU en ex-Yougoslavie (Baker, C., 2010). Néanmoins, le travail de sape auquel se livrent les soldats afghans a ceci de dangereux qu'il remet directement en cause la fiabilité des interprètes et leur professionnalisme, dans un contexte où la menace d'infiltration par les Taliban est présente dans toutes les têtes (Andlauer et Müller, 2019). Cela nous amène à penser qu'il est nécessaire de trouver un juste milieu concernant le statut des interprètes, et notamment leur rémunération : un salaire trop faible risque de ne pas susciter le même niveau de loyauté, alors que les Taliban offrent dix mille dollars aux interprètes s'ils placent une bombe magnétique sous un véhicule afghan (Andlauer et Müller, 2019), tandis qu'un salaire trop élevé peut entraîner des dissensions ayant des effets néfastes sur la réussite de la mission et les conditions de travail des Tarjuman.

b. La condition de civil des interprètes

La bande dessinée dépeint ensuite plusieurs opérations pendant lesquelles les interprètes accompagnent les militaires français sur le terrain. Nous avons relevé trois scènes de ce type : dans la première, Abdul Razeq patrouille avec les Français dans les montagnes afghanes (pp. 24-28) ; dans la deuxième, Orya participe à une mission dans un village de la vallée de Bedraou, au cours de laquelle il sert d'intermédiaire entre les militaires et des villageois afghans (pp. 40-44) ; dans la troisième et dernière scène, Orya prend part à l'arrestation d'un Taliban (pp. 60-61). Ce qui frappe en premier le lecteur dans ces scènes, c'est que l'interprète arbore la même panoplie que les Français : il est habillé d'un treillis militaire, porte un casque et, surtout, il est armé d'un fusil d'assaut. Pourtant, les deux interprètes ainsi représentés sont des civils, qui n'ont a priori reçu aucune formation militaire. La logique voudrait donc que, dans le cadre

de leurs missions, ces interprètes soient traités en tant que tels et protégés par leurs personnes utilisant leurs services, conformément aux consignes du Guide pratique de la FIT relatif aux interprètes travaillant dans les zones de conflit. D'ailleurs, les directives données aux Français par leur hiérarchie sont claires : les interprètes afghans ne doivent jamais être armés, non seulement parce qu'ils ne sont pas des combattants, mais aussi parce qu'ils risquent de se retourner contre les militaires tricolores s'ils sont en réalité des Taliban infiltrés (Andlauer et Müller, 2019).

Or, dans la bande dessinée, Abdul Razeq et Orya sont tous les deux représentés l'arme au poing. Une scène montre comment Abdul Razeq et les militaires tombent dans une embuscade tendue par les insurgés, expérience réellement vécue par le jeune homme (Andlauer et Müller, 2019). Un soldat français est tué, un autre s'occupe de protéger l'interprète (p. 27). Orya et les militaires français qu'il accompagne sont également pris dans un échange de tirs avec des Taliban (pp. 41-42), et l'interprète civil se sert de son fusil d'assaut pour abattre un insurgé. En l'occurrence, leur statut de civil n'est pas dûment pris en compte sur le terrain. Les deux interprètes sont pleinement intégrés à l'équipe et traités comme des soldats. Beaucoup d'interprètes, mais pas tous, ont réellement été armés par les troupes françaises, décision qui était généralement prise d'un commun accord par les militaires recourant aux services d'interprétation (Andlauer et Müller, 2019). Comme indiqué précédemment, le concept d'interprète-soldat proposé par Tălpaş (2016) est pertinent dans le cas des interprètes civils afghans ayant travaillé pour les Français. Un militaire interrogé par les deux journalistes, MM. Andlauer et Müller, a même déclaré que, pour lui, les Tarjuman s'apparentaient à des légionnaires, « étrangers qui se mettent au service de la France au péril de leur vie » (Andlauer et Müller, 2019 : 105). Ce point revêt une importance particulière, que nous allons développer ci-après.

c. La nationalité des interprètes

Les interprètes sont Afghans, mais ils travaillent pour des étrangers, ici des Français. Cet aspect de leur positionnement a une grande influence sur la manière dont ils sont traités car, comme nous l'avons vu dans la partie relative aux interprètes civils afghans, ils peuvent être perçus comme des traîtres par la population locale et par les insurgés. La bande dessinée s'attache à le montrer et à en illustrer les conséquences.

Dès le départ, l'officier qui recrute Abdul Razeq le prévient des dangers inhérents au travail d'interprète, mais l'adolescent balaie ces inquiétudes en assurant que « personne ne saura [qu'il] aide les militaires français » parce que la capitale, Kaboul, offre un certain degré d'anonymat (p.19). Or, au fil de la bande dessinée, le lecteur se rend compte du fait que les interprètes travaillent souvent à visage découvert. C'est le cas d'Abdul Razeq pendant les séances de formation de l'ANA, ainsi que d'Orya au cours de ses missions sur le terrain, par exemple lorsqu'il demande à une famille afghane de laisser sa maison aux soldats français ou lorsqu'il participe à l'interpellation d'un Taliban à son domicile aux côtés des militaires (pp. 44 et 60-61). Dans cette scène, nous voyons le Taliban menacer Orya : « Traître ! Chien d'infidèle ! Quand je sortirai de prison, je te retrouverai et je te tuerai ! » (p. 61). L'officier français visiblement en charge de la mission surprend cet échange et s'approche d'Orya pour lui demander des précisions :

Officier : Il t'a dit quoi, Orya ?

Orya : Qu'il me tuerait en sortant de prison. Mais je ne suis pas inquiet. Je sais qu'on va les battre et ramener la paix en Afghanistan.

La réponse d'Orya n'est pas anodine, car elle illustre bien l'état d'esprit des interprètes et la raison pour laquelle ils ont accepté de prendre de tels risques : ils sont convaincus que l'intervention internationale ne prendra fin qu'une fois les Taliban vaincus et la paix revenue dans le pays. Cela n'a pas été le cas, comme le lecteur l'apprend dès la planche suivante. Un Français prévient Orya du départ des troupes fixé à l'année suivante, et Orya répond, étonné : « Mais... La guerre n'est pas finie ! Je pensais que les Français partiraient une fois la paix revenue ! Les Talibans sont encore très puissants ici ! » (p.62).

Si la nationalité afghane des interprètes pose peu de problèmes dans leurs relations avec les militaires français au quotidien, il n'en va pas de même dans leurs interactions avec le reste de la population afghane. Après le retrait des troupes étrangères, Orya retourne à Qarabagh, son village. Le lecteur s'aperçoit que tous les habitants du village se méfient du jeune Afghan et l'évitent, l'observant depuis leur maison (p. 63). Un enfant vient même le voir pour lui demander pourquoi les étrangers ne l'ont pas emmené avec eux, avant d'ajouter : « menteur ! Mon père dit que tu es un espion pour les étrangers ! [...] Laisse-moi, sale espion ! ». Nous retrouvons ici les risques sociaux mentionnés par Tälpaş : la population des villages, peu instruite, est persuadée que les Tarjuman sont des traîtres à leur pays, parce qu'ils sont Afghans

mais qu'ils ont prêté main forte aux étrangers. Ils sont perçus comme des agents doubles et sont traités comme des *outsiders*. Ainsi, lorsqu'ils ne sont pas isolés du reste de la société, ils sont menacés ou attaqués par les Taliban. Abdul Razeq, par exemple, perd sa maison dans un attentat (pp. 52-54) et reçoit régulièrement des menaces de mort par téléphone. Dans l'enquête (Andlauer et Müller, 2019), nous apprenons qu'Orya a été dénoncé par sa propre famille et contraint de déménager neuf fois en six ans, parce que tous les habitants de son village sont convaincus qu'il est devenu un agent secret travaillant pour les étrangers. L'interprète ajoute (Andlauer et Müller, 2019 : 36) :

Dans la société afghane, il n'y a pas que les talibans ou Daech qui sont contre la présence des étrangers en Afghanistan. Je dirais que la moitié de la population l'est également. Alors, un Afghan qui les aide ou travaille avec eux est considéré comme un mauvais musulman doublé d'un traître.

Le qualificatif « mauvais musulman » est souvent employé pour décrire la manière dont les Tarjuman sont perçus par le reste de la société afghane. La question de la religion, traitée en filigrane dans la bande dessinée, occupe une place centrale en Afghanistan. En outre, elle n'est pas sans conséquence sur la façon dont les interprètes afghans ont été traités, cette fois par l'administration française.

d. La religion des interprètes

Ainsi que nous l'avons vu dans la partie relative à la rhétorique de guerre, les États ont besoin de construire une narration sur l'ennemi qui prouve sa dangereuse différence et justifie une intervention (Baker, M., 2010). Le camp du « nous », soit la coalition internationale apportant à l'Afghanistan des valeurs démocratiques, affronte le camp du « eux », à savoir les Taliban, qui ont des valeurs barbares opposées aux nôtres et se caractérisent par leur extrémisme religieux. Nous avons établi que les interprètes civils afghans se trouvaient dans un entre-deux : ils travaillent pour la coalition internationale, mais leur milieu d'origine s'apparente à celui des insurgés puisqu'ils sont Afghans, peut-être de la même ethnie que les Taliban, et sont eux aussi musulmans.

La bande dessinée montre que les liens de confiance se tissent de façon naturelle entre les militaires français et leur Tarjuman sur le terrain. Cet aspect de leur positionnement ne revêt finalement que peu d'importance pendant les opérations, même si, dans l'enquête, il est précisé que certains interprètes ont été renvoyés du jour au lendemain en raison de doutes sérieux sur leur fiabilité (Andlauer et Müller, 2019). Les auteurs ont décidé de ne pas aborder ce point dans

la bande dessinée, car cette information aurait nui au message qu'ils souhaitent transmettre aux lecteurs. En revanche, la question des croyances religieuses est examinée. Le lecteur peut se rendre compte qu'elle a eu des conséquences sur le traitement que leur a réservé l'administration française.

Après le départ des troupes, les trois héros de la bande dessinée tentent d'obtenir un visa pour la France afin d'échapper à la menace que les Taliban font peser sur eux. Ils déposent donc une demande auprès de l'ambassade française à Kaboul, demande qui est refusée sans justification par les autorités françaises (p. 69). La bande dessinée introduit ensuite le personnage de Caroline Decroix, dont nous apprenons qu'elle a eu vent de l'affaire des interprètes afghans dans la presse (p. 77). Elle prend contact avec Abdul Razeq et l'informe du fait qu'elle compte « mettre la pression sur les autorités » pour qu'elles procèdent à un réexamen des dossiers (p. 77). Quelques pages plus loin, le lecteur a un aperçu dudit réexamen des dossiers par une commission de l'ambassade à Kaboul. Il s'agit d'une réunion fictive, que les auteurs situent en 2016. Le cas d'un interprète ayant travaillé deux ans pour les troupes françaises est étudié ; il n'est pas précisé s'il s'agit de l'un des trois personnages. Voici le dialogue tenu entre les fonctionnaires :

- Fonctionnaire n° 1 : Rien à signaler pour moi. Deux ans de travail pour nous chez les OMLT [Operational mentoring liaison team], états de service pas mauvais...
- Fonctionnaire n° 2 : Il a quand même beaucoup d'enfants... et on a regardé sa page Facebook, il poste pas mal d'extraits du Coran et de choses islamiques.
- Fonctionnaire n° 3 : Il a fourni des preuves qu'il était menacé ?
- Fonctionnaire n° 1 : Pas vraiment.
- Fonctionnaire n° 2 : Pour nous, c'est non. On passe au suivant ?

Dans le cadre de notre analyse, il convient de garder à l'esprit que la bande dessinée, étant un plaidoyer en faveur de la protection des interprètes, a un parti pris manifeste, à savoir la défense de la cause des Tarjuman. Néanmoins, cet échange fictif s'inspire de documents confidentiels bien réels, qui ont été transmis aux auteurs sur une clé USB cryptée par une source anonyme. Ces documents contiennent des notes échangées entre différents hauts fonctionnaires et hauts gradés, ainsi que des questions posées par la commission à des militaires dans le cadre du premier processus de sélection, par exemple : « Pensez-vous que l'interprète a toutes les qualités requises pour vivre en France seul ou en famille ? » (Andlauer et Müller, 2019 : 147).

Ce qui frappe en premier le lecteur dans la scène de la bande dessinée, c'est la minimisation du rôle joué par les interprètes. Les états de service de l'intéressé ne sont « pas mauvais », alors que le Tarjuman a vraisemblablement été renouvelé à trois reprises puisqu'une évaluation du travail des interprètes était effectuée tous les six mois (Andlauer et Müller, 2019). Toutefois, ce n'est pas le critère de la qualité du travail qui prime, mais la situation personnelle de l'interprète. Il a « beaucoup d'enfants » et poste des extraits du Coran et des « choses islamiques » sur Internet. C'est donc sa différence, son point commun avec l'ennemi Taliban, qui joue en sa défaveur. Les membres de la commission assimilent l'interprète à un membre du camp du « eux » parce qu'il partage, en partie, les croyances religieuses des insurgés, et cette différence fait peur. Le critère de l'intégration dans la société française a joué un rôle déterminant dans le refus de nombreux dossiers et, si la connaissance de la langue de Molière revêtait une certaine importance, la religion a constitué un élément crucial. Ainsi qu'il est signalé dans l'enquête, « [l']adjectif "musulman" est souvent facteur de discrédit et de doute jeté sur la future intégration de l'intéressé » (Andlauer et Müller, 2019 : 148).

Il convient de rappeler le contexte politique et social dans lequel se déroulent ces procédures de sélection. La France se heurte depuis plusieurs décennies à des problèmes d'intégration qui concernent principalement des descendants d'immigrés africains provenant des anciennes colonies françaises (Sommaire, 2006). Ces populations ont subi une « ghettoïsation » (Sommaire, 2006 : 19) : elles ont été entassées dans des quartiers défavorisés où vivent un immigré sur cinq, soit 2,5 fois plus que la moyenne nationale (HCI, 2011). Dans ces zones urbaines sensibles (ZUS), 21,5 % des habitants sont d'origine algérienne, 20,1 % d'origine marocaine, et le troisième pays le plus représenté est la Turquie (HCI, 2011) Cette concentration des immigrés et de leurs descendants dans des zones délaissées par les classes politiques s'est accompagnée d'un manque de perspectives d'avenir et d'une discrimination socio-économique, notamment des inégalités dans l'accès à l'éducation, à l'emploi ou encore au logement (Sommaire, 2006), qui ont attisé un sentiment de colère et de frustration visible dans le phénomène des émeutes urbaines ou dans l'augmentation du nombre d'actes de délinquance (HCI, 2011). Plus qu'une simple question d'intégration, la France fait face à une « question nationale postcoloniale » (Robine, 2010), vestige d'une décolonisation violente pour laquelle le pays a récemment entamé un nouveau travail mémoriel relatif à la Guerre d'Algérie, dont est chargé l'historien Benjamin Stora (Vie publique, 2021). C'est donc dans un contexte de tensions identitaires et d'islamophobie croissante, due à la peur exacerbée de la radicalisation des jeunes musulmans après les différents attentats de 2015 (Asal, 2020), que se sont produits

les processus de sélection des interprètes, victimes vraisemblables d'une discrimination fondée sur la religion.

Ainsi, les auteurs démontrent grâce au court dialogue de cette planche que le critère de la religion l'a parfois emporté sur le critère de la sécurité individuelle des interprètes, qui devrait pourtant être prioritaire. L'enquête vient asseoir cette idée en fournissant un extrait du questionnaire confidentiel soumis à des militaires ainsi que des réponses fournies. Il en ressort que la sélection réalisée n'était en aucun cas fondée sur des renseignements objectifs. À la question « Est-ce que l'interprète fait preuve de probité (honnêteté, intégrité) ? », un militaire répond (Andlauer et Müller, 2019 : 146-147) :

Pour autant que l'on puisse apprécier de telles valeurs de la part d'un jeune Afghan qui a fait le choix de travailler pour les forces françaises, et pour faire vivre sa famille. Musulman, nous pouvons considérer que Monsieur fait preuve d'honnêteté et de fidélité envers les militaires français.

Deux observations peuvent être faites au sujet de cette réponse. Tout d'abord, le militaire fait référence au choix de l'interprète afghan de travailler pour des étrangers en échange d'un salaire lui permettant de faire vivre sa famille. Le ton de la réponse témoigne d'une certaine condescendance et, à notre sens, le Français sous-entend que la probité du Tarjuman doit être évaluée à la lumière de cette décision qui semble pour lui dénoter d'un certain appât du gain. Ensuite, le militaire fait le choix de commencer sa deuxième phrase par l'adjectif « musulman », hors de propos mais employé dans le but non affiché d'amoindrir les qualités citées plus loin dans la phrase, à savoir l'honnêteté et la fidélité. Ainsi, nous ne pouvons que constater le manque d'objectivité du témoignage du militaire, qui s'appuie sur des préjugés s'agissant notamment de la religion de l'interprète. Néanmoins, ce racisme latent chez les militaires n'est pas traité dans la bande dessinée. Les auteurs ont préféré insister sur la bonne entente entre Français et Tarjuman plutôt que d'aborder la question complexe des différences culturelles, qui aurait pu avoir une incidence néfaste sur leur message.

e. La langue de travail des interprètes

Au même titre que la religion, la langue de travail des interprètes est un aspect de leur positionnement qui a eu, dans une moindre mesure, des effets sur la manière dont ils ont été traités par l'administration française. Comme indiqué précédemment, les forces françaises pouvaient compter sur une majorité d'interprètes anglophones et une minorité d'interprètes

francophones, le français étant moins étudié que l'anglais dans le pays. Ce détail peut sembler négligeable, mais il a pesé dans le cadre du processus de sélection des interprètes à rapatrier. En effet, l'enquête précise que « tout interprète francophile-francophone ayant essentiellement travaillé avec la France a plus de chances d'obtenir un visa qu'un Tarjuman anglophone aux états de service répartis entre plusieurs pays de la coalition » (Andlauer et Müller, 2019 : 128). Les interprètes francophones ont ainsi été favorisés au détriment des interprètes anglophones, dont on jugeait qu'ils étaient moins loyaux envers la France et méritaient donc moins d'être accueillis, malgré les dangers tout aussi importants qu'ils pouvaient courir. À nouveau, le critère de la sécurité individuelle des interprètes a été supplanté par un autre critère plus superficiel, ici leur prétendu manque d'intérêt pour la France et sa langue.

5.4.3. Comment sont représentés les interprètes afghans ayant travaillé pour l'armée française dans la bande dessinée « Traducteurs afghans » ?

Ainsi que nous l'avons signalé dans la partie consacrée à la présentation du corpus, les auteurs de la bande dessinée « Traducteurs afghans » ont pour objectif de venir en aide aux interprètes civils afghans employés par l'armée française en attirant l'attention du grand public sur leur sort et en dénonçant le traitement qu'ils subissent de la part de l'État français. Cet objectif influence la manière dont les interprètes sont représentés, en particulier dans la bande dessinée « Traducteurs afghans ». Dans la mesure où ce support s'adresse à une plus large audience que l'enquête « Tarjuman », nous avons décidé de nous intéresser à la représentation des interprètes dans cette œuvre de fiction.

a. Les interprètes en tant que compagnons d'armes

Bien qu'étant des civils, les interprètes afghans ont activement participé à des missions, si bien que dans la bande dessinée, ils sont directement représentés comme des frères d'armes des soldats français. Les auteurs mettent en avant la confiance et l'amitié qui s'établissent naturellement sur le terrain entre les militaires et leur Tarjuman. Les militaires français traitent leur interprète comme l'un des leurs. Par exemple, Abdul Razeq rend service à l'un de ses compagnons français, qui lui demande d'aller récupérer les armes et les outils qu'il a oubliés à l'extérieur du camp (p. 29). L'interprète accepte et est pris dans un échange de tirs entre les Français et les Taliban. Cet épisode, véridique, vise à montrer le dévouement des interprètes envers leurs amis militaires. Une autre scène témoigne de la complicité entre les Français et les Afghans : celle de la patrouille qu'Orya effectue avec ses compagnons dans la vallée de Bedraou

(p. 40). Malgré le danger qui plane, représenté par deux Taliban embusqués, l'ambiance est bon enfant, comme en témoignent les dialogues (2020 : 40) :

Soldat n° 1 : Hé, Orya ! Votre bouffe est pas terrible, mais vous avez de jolies montagnes, c'est au moins ça !
Soldat n° 2 : Ha ha ha !
Orya: Elles sont plus belles que toi, ça, c'est sûr !
Soldat n° 1 : Hé, vite pendant que le sergent regarde pas, tapez la pose ! Oh la la, les têtes de vainqueeeeeuuurs !

Les deux collègues et amis se font ainsi photographier pendant une mission, preuve de leur bonne entente. D'ailleurs, à la fin de l'ouvrage sont jointes de véritables photographies des interprètes en mission.

D'autres scènes montrent les relations cordiales entre Afghans et Français. Après l'attentat qui a frappé sa maison, Abdul Razeq se confie au lieutenant qui l'a embauché, et ce dernier demande des nouvelles de sa famille et lui offre de l'installer avec sa femme et sa fille dans une zone sécurisée (p. 55). Il lui parle même de la possibilité de demander l'asile politique en France. Orya se voit également proposer de l'aide par un collègue militaire, qui lui donne un formulaire à remplir pour obtenir une protection lorsque le retrait des troupes françaises est décidé (p. 62). Tous ces éléments servent à démontrer la solidarité qui existe entre les Afghans et les Français et qui tient plus de l'amitié entre deux compagnons d'armes et va bien plus loin que la simple relation de travail entre un interprète et l'utilisateur des services d'interprétation.

C'est donc l'image que les auteurs souhaitent renvoyer dans la bande dessinée pour renforcer le sentiment de trahison ressenti par les Tarjuman et, par ricochet, par le lecteur. Toutefois, l'enquête vient quelque peu nuancer le propos. S'il est vrai que la collaboration entre interprètes afghans et militaires français n'a, semble-t-il, pas été marquée par des incidents tels ceux rapportés par des interprètes ayant travaillé avec les Néerlandais (Hoedemaekers et Soeters, 2009), tous les soldats français n'ont pas accordé le même degré de confiance aux interprètes. Un militaire interviewé aux fins de l'enquête compare son Tarjuman à un « chien de garde » (Andlauer et Müller, 2019 : 102), idée qu'il explique de la manière suivante : « Vous devez lui faire confiance, vous avez besoin de lui, mais en même temps vous gardez à l'esprit qu'il peut vous sauter dessus à tout moment. » (Andlauer et Müller, 2019 : 102-103). On retrouve l'idée de « mal nécessaire » proposé par Baker (2010 : 217), et c'est effectivement le problème de la confiance qui se pose encore et toujours dans un environnement où il est difficile

de déterminer qui est un ennemi, et qui est un allié. Ainsi, tous les militaires n'entretenaient pas avec leur Tarjuman une amitié telle qu'ils les considéraient comme un *insider* à part entière. Il reste que beaucoup des Français interrogés par les deux journalistes insistent sur les liens créés pendant les opérations, la promiscuité entraînant inévitablement une forme de camaraderie.

b. Les interprètes en tant que victimes des Taliban

La bande dessinée s'attache à montrer qu'après le départ des troupes étrangères, les interprètes civils afghans se retrouvent menacés par les Taliban dans leur propre pays. Plusieurs scènes illustrent le danger que les insurgés représentent pour sensibiliser le lecteur et susciter son indignation.

Les trois interprètes sont, à un moment ou à un autre, attaqués par les Taliban en représailles du travail qu'ils effectuent ou ont effectué pour le compte des étrangers. Nous avons déjà cité l'attentat dont sont victimes Abdul Razeq et sa famille (pp. 52-54), ainsi que les coups de téléphone anonymes que le jeune homme reçoit régulièrement (pp. 70-71). Orya et lui sont d'ailleurs contraints de se déplacer masqués en ville pour que personne ne puisse les reconnaître (pp. 77 et 83). Shekib, lui, se fait tirer dessus par un homme masqué sur une moto après une journée de travail à sa pharmacie (pp. 57-58). Lorsqu'il va porter plainte au commissariat le lendemain, le policier afghan qui le reçoit lui suggère de déménager car il ne peut rien faire contre les Taliban (p. 59). Quant à Orya, il est attaqué par deux hommes en moto alors qu'il s'occupe de sa maison, à Qarabagh (pp. 94-96). L'homme qui lui tire dessus crie d'ailleurs : « Chien d'infidèle ! », preuve qu'il cherche à tuer l'interprète parce qu'il le considère comme un traître et un mauvais musulman. Par chance, le Taliban utilise un fusil à pompe, moins précis que d'autres armes, et Orya survit à ses blessures. Le lecteur devine donc que la tête des trois Afghans est mise à prix en raison de ce que les Taliban considèrent comme une vile trahison.

Il convient de préciser qu'outre les interprètes, la femme de Shekib se fait également agresser : deux hommes la brûlent à l'acide alors qu'elle prend un taxi, et l'événement se produit même si Shekib a déjà quitté l'Afghanistan. Ce détail permet de rappeler que les Tarjuman ne sont pas les seuls à courir un grave danger : c'est le cas également de leur famille, qui a tout autant besoin d'une protection. Enfin, les auteurs de la bande dessinée ont fait le choix d'intégrer une vraie publication Facebook relative à la mort d'un ancien interprète, Qader Daudzai, ainsi qu'une lettre qu'il avait adressée au parlement français pour expliquer les menaces dont il faisait l'objet (pp.107-109). Bien qu'ayant été récompensé par l'armée

française pour son travail, Qader Daudzai n'avait pas reçu de visa pour la France. En intégrant cette publication, qui contient par ailleurs deux photographies de l'interprète en question, les auteurs veulent rappeler ici qu'il ne s'agit pas d'une simple histoire : au-delà de la fiction, c'est la vie de personnes en chair et en os qui est en jeu.

La fin de la bande dessinée représente une séance de questions au gouvernement, au cours de laquelle un sénateur, Jacques Le Nay, interroge Jean-Yves Le Drian au sujet du sort des interprètes afghans. Le sénateur cite le nom de Qader Daudzai et demande implicitement pourquoi cet ancien PCRL n'a pas obtenu de visa pour la France, ce à quoi M. Le Drian, alors Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, répond : « Si le dossier de Monsieur [Daudzai] a été rejeté, c'est parce qu'il ne correspondait pas aux critères de sélection, pour des raisons de sécurité nationale » (2020 : 111). La référence à la problématique terroriste est évidente, et la réponse laconique du ministre nous amène à notre dernier point : le rôle de l'administration française.

c. Les interprètes en tant que victimes de l'administration française

La bande dessinée s'attache à montrer que les interprètes afghans sont en quelque sorte pris entre le marteau et l'enclume, entre les Taliban et une administration française défaillante. Le lecteur découvre donc au fil des pages les failles et dysfonctionnements qui ont marqué le traitement des dossiers des interprètes.

Nous retrouvons Abdul Razeq en 2012. Une vignette représente le jeune Afghan lorsqu'il va déposer sa demande de visa à l'ambassade française de Kaboul. Il est reçu par un militaire qui prend son dossier avant de sèchement le congédier. La demande est alors transmise à Patrick Sicé, attaché de Défense à l'ambassade, qui se plaint à sa secrétaire : « Encore un interprète qui réclame un visa français... Ils ont de l'espoir, les types ! » (p. 66). Cette réplique de la bande dessinée sert à illustrer le mépris cinglant des fonctionnaires français pour les Tarjuman qui cherchent à quitter l'Afghanistan. La page suivante représente Bernard Bajolet, ambassadeur de France à Kaboul, visiblement peu touché par le sort des interprètes. Les auteurs dévoilent alors un courrier électronique réellement écrit par le fonctionnaire lorsqu'il était en poste, dans lequel il précise bien que le but des rapatriements « n'est pas de faire plaisir aux interprètes [...] ou de contourner les règles en matière d'immigration » (2020 : 67). Dans la planche suivante, Orya, très agité, se rend à l'ambassade pour demander où en est l'examen de son dossier. Le fonctionnaire qui le reçoit semble tout ignorer de l'état d'avancement de la procédure. Une

vignette montre alors au lecteur des cartons entassés à la va-vite, dans lesquels se trouvent toutes les demandes de visa faites par les interprètes. Deux ans plus tard, en 2014, Orya et Abdul Razeq reçoivent enfin une réponse : un refus auquel n'est jointe aucune explication. Shekib, quant à lui, n'a même pas entendu parler du processus de rapatriement, de sorte qu'il n'a pas pu déposer de demande, alors que le jeune homme a déjà été la cible d'une attaque par un Taliban.

Si l'on compare la bande dessinée et l'enquête « Tarjuman », nous constatons que les événements narrés dans « Traducteurs afghans » sont fidèles à la réalité. Pour dénoncer les manquements de l'administration française, MM. Andlauer et Müller se sont appuyés sur des échanges confidentiels entre l'ambassadeur, l'attaché à la défense, le consulat et d'autres hauts gradés, qu'ils sont parvenus à se procurer. Nous apprenons ainsi que sur les quelque 800 PCRL, le gouvernement de François Hollande désirait n'en rapatrier que 35 pour le premier processus de relocalisation (qui devait être le seul), soit environ 4 % des effectifs. Ce quota a finalement été doublé, mais, pour éviter que la nouvelle d'une relocalisation ne s'ébruite, les Tarjuman choisis pour ce premier processus devaient garder le silence au risque de voir leur visa leur échapper. Toutefois, la nouvelle a fini par se répandre, comme le montre la bande dessinée : le lecteur découvre alors que les interprètes laissés-pour-compte ont organisé une manifestation pour faire entendre leur voix. Ce rassemblement devant l'ambassade française à Kaboul a réellement eu lieu, et l'AFP en a d'ailleurs pris un cliché, que la vignette reproduit presque à l'identique (p. 72).

Le destin des trois personnages prend alors des chemins différents, qui illustrent les divers cas de figure réellement vécus par les interprètes afghans. Abdul Razeq, avec l'aide de Caroline Decroix, finit par obtenir un visa après la réouverture du processus de relocalisation. Il arrive en France en mars 2016 avec sa femme et ses enfants. Shekib, lui, décide de prendre la route de l'exil avec sa famille pour tenter de rejoindre la France par ses propres moyens. Le lecteur suit son dangereux périple. Après la traversée de la mer Égée dans une embarcation sommaire, la famille est séparée à la frontière entre la Turquie et la Bulgarie par un concours de circonstances. Si Shekib et l'un de ses enfants parviennent à arriver en France, où l'Office français de protection des réfugiés et apatrides leur octroie une carte de séjour, la femme de l'interprète et ses deux autres enfants, eux, atterrissent dans un camp de réfugiés où ils vivent quelques temps avant de retourner en Afghanistan. Enfin, Orya décide de rester en Afghanistan malgré le danger. Comme nous l'avons vu précédemment, il est victime d'une attaque avant

d'être pris en charge, ainsi que d'autres Tarjuman, par Caroline Decroix, qui met tout en œuvre pour obliger la France à protéger ces anciens PCRL. La dernière page de la bande dessinée précise ce qui suit : « Sur les 800 interprètes engagés par les forces françaises entre 2001 et 2014, seuls 250 ont été rapatriés en France avec leurs familles. » (p. 112).

La postface rédigée par les journalistes conclut le plaidoyer en dressant un portrait au vitriol de la France et en insistant sur les erreurs commises dans cette affaire. La France « continue de se couvrir de honte » avec cette « injustice », elle qui a « échoué à faire valoir la fraternité qu'elle affiche sur les devantures de ses mairies, tribunaux et monuments ». Le pays, avec son « administration défailante, méprisante, xénophobe et amateur », « a failli dans son devoir moral » en fondant son processus de rapatriement sur des « critères incompréhensibles et subjectifs, parfois basés sur le niveau de langue ou l'appartenance religieuse ». À l'opposé, les interprètes sont des « laissés-pour-compte » qui, malgré leur destin tragique, restent « fier[s] d'avoir servi la France ».

De manière générale, la représentation des interprètes dans la bande dessinée est fidèle à la réalité, même si certaines nuances apportées dans l'enquête ont été gommées, notamment : le fait que tous les interprètes n'ont pas pris les armes ; les soupçons que certains militaires éprouvaient à l'encontre de leur Tarjuman, soupçons qui se sont parfois avérés ; le fait que des fonctionnaires aient cherché à mettre en place des processus de relocalisation plus justes ; les rivalités entre ministères concurrents qui ont joué un grand rôle dans l'enlisement du processus de rapatriement. Ces décisions scénaristiques ont manifestement été prises pour simplifier le propos afin de mieux atteindre l'objectif affiché de l'ouvrage, à savoir la dénonciation des manquements de l'État français. Le point négatif de ce choix est qu'en conséquence, l'œuvre graphique offre finalement une vision presque manichéenne de la situation. Ce manque d'objectivité, parfois visible, peut avoir un effet défavorable sur le ressenti des lecteurs. En effet, si cette subjectivité est perçue, elle peut desservir le propos en faisant naître une certaine méfiance quant à la véracité et la représentativité des événements narrés. La bande dessinée peut alors être considérée davantage comme un instrument politique que comme un roman graphique parfaitement neutre.

Chapitre 6 : Conclusion

Ainsi que nous l'avons vu dans notre analyse, les interprètes civils afghans employés par l'État français entre 2001 et 2014 sont de jeunes hommes issus généralement de la classe moyenne afghane. Les Tarjuman sont instruits, ils sont allés à l'université où ils ont notamment étudié des langues étrangères, souvent le français ou l'anglais. Ce sont des Afghans qui ont vécu sous le régime des Taliban et qui y sont farouchement opposés. Leurs opinions politiques et leurs valeurs sont ce qui les a poussés à s'engager auprès des forces françaises dans l'optique de contribuer à vaincre les insurgés et de rétablir la paix dans le pays.

Leur choix de s'engager en tant qu'interprète auprès des militaires français alors qu'ils sont des civils afghans n'est pas sans conséquence. En tant que jeunes civils inexpérimentés mais touchant un salaire très confortable, les interprètes suscitent la jalousie des soldats afghans de l'ANA, qui cherchent à nuire à leur réputation et à les discréditer auprès des Français. De plus, leur travail pour des étrangers, même s'il a pour but d'améliorer la situation sécuritaire du pays, est mal perçu par le reste de la population, facilement influencée par les insurgés. Ainsi, les Afghans et les Taliban considèrent les interprètes comme des traîtres et des infidèles, de sorte que ces jeunes hommes et leur famille sont mis au ban de la société lorsqu'ils ne sont pas menacés, agressés ou assassinés.

Nous avons constaté que les Tarjuman entretenaient globalement des relations avec les militaires français basées sur la confiance et l'amitié, nonobstant les obstacles qui pourraient survenir du fait des différences linguistiques et culturelles. La promiscuité qu'impliquent les missions sur le terrain et l'objectif commun poursuivi permettent à l'interprète afghan de devenir un membre à part entière des troupes françaises, dont ils portent d'ailleurs les couleurs. Néanmoins, cette vision n'est pas partagée par tous les militaires tricolores. Certains continuent d'éprouver de la méfiance vis-à-vis de ces intermédiaires qui pourraient, selon eux, aisément les trahir, tout comme l'administration française, qui estime que ces interprètes constituent un danger potentiel. Pourtant, bien qu'ils ne soient pas militaires de formation et en dépit des consignes allant dans le sens inverse de l'establishment, les Tarjuman ont parfois été armés pour combattre les Taliban aux côtés des français.

La question de la qualité de l'interprétation n'est directement abordée dans aucun des deux ouvrages, mais nous pouvons déduire des nombreuses lettres de recommandations et

récompenses reçues par les Tarjuman que la qualité générale de leur travail atteignait un niveau suffisant aux fins des opérations. Aucune information n'est fournie non plus concernant leur rôle de médiateur culturel, même si une scène de la bande dessinée représente une interaction entre les militaires et une famille afghane, facilitée par le personnage d'Orya.

Les Tarjuman ne sont pas représentés comme de fervents pratiquants de leur religion, mais les deux livres démontrent que cet aspect a eu une influence non négligeable sur leurs chances d'être rapatriés en France. Comme indiqué précédemment, la bande dessinée « Traducteurs afghans » et l'enquête « Tarjuman » ont une visée politique : elles constituent des plaidoyers en faveur des interprètes et dénoncent les manquements et erreurs de l'administration française à leur égard. Ces deux ouvrages offrent donc une vision engagée de la réalité. Les interprètes sont dépeints comme des combattants loyaux dont le dévouement a été foulé aux pieds par un État français cherchant à fuir ses responsabilités. Ont été mis en avant la xénophobie qui a parfois dicté la conduite des procédures de rapatriement, mais aussi l'aveuglement des fonctionnaires et politiques qui cherchent par-dessus tout à classer cette affaire, qui est un caillou dans leur chaussure.

Ainsi, la bande dessinée s'attache à montrer aux lecteurs la situation inextricable de ces hommes, qui sont menacés par les Taliban et ignorés par l'État français. Néanmoins, elle met également à l'honneur les avocats bénévoles qui ont décidé de venir en aide aux interprètes, à l'instar de Caroline Decroix, spécialiste en droit des étrangers et vice-présidente de l'Association des interprètes et des auxiliaires afghans de l'armée française. Toutefois, le militantisme des auteurs a parfois nui à l'objectivité du discours. Le scénario résolument engagé en faveur des interprètes fait que certains renseignements ont été mis de côté, par exemple le renvoi de certains interprètes afghans par souci de sécurité, les relations parfois plus distantes entre militaires et Tarjuman ou encore la volonté réelle de certains fonctionnaires français de faire dûment aboutir le processus de relocalisation. Cette subjectivité, qui donne lieu à une représentation sans nuance des interprètes, peut soulever certaines interrogations chez le lecteur en ce qui concerne le réalisme des faits présentés.

Ainsi, l'enquête graphique « Traducteurs afghans » remplit son objectif premier, qui était de mettre un coup de projecteur sur les interprètes civils afghans pour débloquer la procédure de rapatriement. Les journalistes auteurs des deux publications, MM. Andlauer et Müller, font d'ailleurs le choix de clore cette fiction documentaire sur une note positive : la décision rendue

par le Conseil d'État obligeant la France à accorder la protection fonctionnelle à un ancien interprète en danger de mort. Cette jurisprudence ouvre la voie au possible rapatriement non seulement des Tarjuman vivant encore en Afghanistan, mais également d'anciens interprètes des forces françaises dans d'autres pays s'ils sont eux aussi menacés en raison de leur activité auprès de l'armée française.

Bibliographie

Œuvres mentionnées dans le mémoire :

Astérix légionnaire (1967), écrit par Goscinny et dessiné par Uderzo

Babel (2006), réalisé par Alejandro González Iñárritu

Game of Thrones (2011-2019), réalisé par David Benioff et D. B. Weiss

L'interprète grec (1893), écrit par Arthur Conan Doyle

La traductrice (2006), réalisé par Elena Hazarov

Lost in Translation (2003), réalisé par Sofia Coppola

Malinche (2005), écrit par Laura Esquivel

Memoirs of an interpreter (1967), écrit par Arthur H. Birse

Quand les aigles attaquent (1969), réalisé par Brian G. Hutton

The Greek Interpreter (1922), réalisé par George Ridgwell

The Interpreter (2005), réalisé par Sydney Pollack

Références :

Agence France-Presse (AFP) (2010). Décès d'un 40^e soldat français dans la province de Kapisa. Disponible à l'adresse : <https://www.france24.com/fr/20100209-s-dun-40e-soldat-fran-ais-province-kapisa> (consulté le 5 mai 2021).

AFP (2011). La France entame son retrait d'Afghanistan. Disponible à l'adresse : https://www.lepoint.fr/monde/la-france-entame-son-retrait-d-afghanistan-19-10-2011-1386306_24.php (consulté le 15 avril 2021).

AFP (2016). Retrait des troupes américaines en Afghanistan : Obama fait une pause. Disponible à l'adresse suivante : https://www.lepoint.fr/monde/retrait-des-troupes-americales-en-afghanistan-obama-fait-une-pause-15-10-2015-1973860_24.php (consulté le 15 avril 2021).

AFP (2018). Afghanistan: la pauvreté en forte augmentation depuis le départ des forces internationales. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.lorientlejour.com/article/1114180/afghanistan-la-pauvrete-en-forte-augmentation-depuis-le-depart-des-forces-internationales.html> (consulté le 8 avril 2021).

Allen, K. (2012). Interpreting in Conflict Zones. 27 avril. Disponible à l'adresse suivante: http://najit.org/blog/?p=229#_ftn1 (consulté le 9 avril 2021).

Andlauer, B. et Müller, Q. (2019). *Tarjuman : Enquête sur une trahison française*. Bayard Éditions.

Andlauer, B., Müller, Q. et Thyss, P. (2020). *Traducteurs afghans : une trahison française*. La Boîte à Bulles.

Angelelli, C. V. (2004). *Revisiting the interpreter's role : a study of conference, court, and medical interpreters in Canada, Mexico, and the United States*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.

The Armed Conflict Location & Event Data Project. Dashboard. <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard> (consulté le 2 avril 2021).

Asal, H. (2020). L'islamophobie en France : le déni d'un phénomène bien réel. In : Omar Slaouti et al., *Racismes de France. La Découverte*, « Cahiers libres », pp. 170-186.

Assemblée nationale (2019). Question n° 7309 de M. Gouffier-Cha : situation des traducteurs afghans ayant travaillé pour l'armée française. Disponible à l'adresse suivante : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-7309QE.htm> (consulté le 26 avril 2021).

Baigorri Jalón, J. (2006). El intérprete como personaje de ficción en la narrativa contemporánea: algunos ejemplos. In: S. Bravo Utrera et R. García López (coord.), *Estudios de Traducción: Problemas y Perspectivas*. Las Palmas de Gran Canaria: Universidad de Las Palmas de Gran Canaria, pp. 47-66.

Baigorri-Jalón, J. (2011). Wars, languages and the role(s) of interpreters. In: H. Awaiss & J. Hardane (éd.), *Les liaisons dangereuses: Langues, traduction, interprétation*. Beirut: Université Saint Joseph, pp. 173–204).

Baigorri Jalón, J. (2011a). Los intérpretes en el cine de ficción: una propuesta de investigación. In: J. M. Zarandona (éd.), *Cultura, literatura y cine africano: Acercamientos desde la traducción y la interpretación*. Valladolid: Universidad de Valladolid, pp. 504-522.

Bak, M. et Kukutschka, R. (2019). (Rep.). *Corruption in Afghanistan and the Role of Development Assistance*. Transparency International. Disponible à l'adresse suivante: www.jstor.org/stable/resrep20486 (consulté le 12 avril 2021).

Baker, M (2006). *Translation and conflict : a narrative account*. London : Routledge

Baker, C. (2010). The Care and Feeding of Linguists: The Working Environment of Interpreters, Translators, and Linguists During Peacekeeping in Bosnia-Herzegovina. *War & Society*, 29:2, pp. 154-175.

Baker, M. (2010). Interpreters and Translators in the War Zone. *The Translator*, 16:2, pp. 197-222

Banque mondiale. Données concernant l'Afghanistan. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/afghanistan> (consulté le 8 avril 2021).

Ben-Ari, N. (2010). Representations of Translators in Popular Culture. *Translation and Interpreting Studies*, vol.5 (2), pp.220-242.

Ben-Ari, N. (2017). Fictional vs. Professional Interpreters. *The Changing Role of the Interpreter*. London/New York: Routledge, pp.7-31.

Bohnert, C. (2016). Le drame des Alsaciens-Mosellans. Disponible à l'adresse suivante: <http://hsco-asso.fr/wp-content/uploads/2016/08/le-drame-des-alsaciens-mosellans-par-c-bohnert.pdf> (consulté le 1^{er} juillet 2021).

Boniface, P. (2018). *Atlas des relations internationales*. Éditions Armand Colin.

Bowen, M. (1995). Interpreters and the making of history. *Translation Library*, vol. 13: *Translators through history*. John Benjamins Publishing Company, pp. 245-280.

Brunstetter, D. R. et Holeindre, J.-V. (2012). La guerre juste au prisme de la théorie politique. *Presses de Sciences Po*, « Raisons Politiques », 2012/1 n° 45, pp. 5-18.

Carrasco, M. et Mettelsiefen M. (2019). *Afghanistan. Pays meurtri par la guerre*. Reportage en quatre parties de la chaîne de télévision Arte. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.arte.tv/fr/videos/081554-004-A/afghanistan-pays-meurtri-par-la-guerre-4-4/> (consulté le 15 avril 2021).

Chilton, P. (1997). *The role of Language in Human Conflict: Prolegomena to the Investigation of Language as a Factor in Conflict Causation and Resolution*. *Current Issues in Language & Society* 4(3), pp. 174-189.

Chouvy, P.-A (2006). Le défi afghan de l'opium. *Études*, vol. 12, pp. 597-607.

Coface. Études économiques : Afghanistan, février 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Afghanistan> (consulté le 10 avril 2021).

Conseil de l'Europe (2010). Déclaration écrite n° 442 : *We should protect interpreters in conflict zones!* Disponible à l'adresse suivante : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=12805&lang=en> (consulté le 21 avril 2021).

Cronin, M. (2006). *Translation and Identity*. London : Routledge.

Cronin, M. (2009). *Translation goes to the Movies*. London/New York: Routledge.

Cummings, M. (2012). Influencing the Population: Using Interpreters, Conducting KLEs, and Executing IO in Afghanistan. *CALL Newsletter 12-18: Understanding Afghan Culture*, pp. 43-51.

Département d'État des États-Unis, Bureau des affaires consulaires. Special Immigrant Visas (SIVs) for Iraqi and Afghan Translators/Interpreters. Disponible à l'adresse suivante : <https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas/immigrate/siv-iraqi-afghan-translators-interpreters.html> (consulté le 21 avril 2021).

Deprez, F. (2021). Afghans, talibans et Américains à Moscou pour des négociations sous pression. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.la-croix.com/Monde/Afghans-talibans-Americains-Moscou-negociations-pression-2021-03-18-1201146264> (consulté le 15 avril 2021).

Le Devoir (2004). Afghanistan - L'armée canadienne cherche en vain des interprètes... francophones. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ledevoir.com/societe/46365/afghanistan-l-armee-canadienne-cherche-en-vain-des-interpretes-francophones> (consulté le 26 avril 2021).

Diriker, E. (2015). Conference interpreting. In: Holly Mikkelsen, Renée Jourdenais (éd). *The Routledge Handbook of Interpreting*, pp. 171-185.

Egnell, R. (2010). Winning 'Hearts and Minds'? A Critical Analysis of Counter-Insurgency Operations in Afghanistan. *Civil Wars*, vol. 12:3, pp. 282-303.

Engelhart, K. (2015). The Afghan interpreters facing Taliban death threats are taking Britain to Court. Disponible à l'adresse suivante : <https://news.vice.com/article/the-afghan-interpreters-facing-taliban-death-threats-are-taking-britain-to-court> (consulté le 5 avril 2021).

Fédération internationale des traducteurs (FIT) (2011). Guide pratique à l'usage des traducteurs/interprètes civils et des personnes recourant à leurs services dans les zones de conflit. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fit-ift.org/fr/guide-pour-zones-de-conflit/> (consulté le 7 avril 2021).

Fitchett, L. (2010). AIIC forum on interpreters in conflict areas. AIIC. Disponible à l'adresse suivante: https://aiic.org/document/792/AIICWebzine_Spring2010_8_FITCHETT_AIIC_forum_on_interpreters_in_conflict_areas_EN.pdf (consulté le 20 avril 2021).

Footitt, H. (2010). Another Missing Dimension? Foreign Languages in World War II Intelligence. *Foreign Languages in World War II Intelligence. Intelligence and National Security*, 25:3, pp. 271-289.

Foust, J. (2009). Maladies of Interpreters. *The New York Times*, 21 septembre. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.nytimes.com/2009/09/22/opinion/22foust.html> (consulté le 5 avril 2021).

Galula, D. (1963, réédité en 2007). *Contre-insurrection. Théorie et pratique*. Paris : Economica.

Gómez Amich, M. (2013). The vital role of conflict interpreters. *Nawa Journal of Language and Communication*, vol. 7(2), pp. 15–28.

Ghezali, S. (2019). Les interprètes afghans, un scandale français. 5 février. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/interpretes-afghans-scandale-francais-2019-02-05-1201000423> (consulté le 3 mai 2021).

Ghezali, S. (2019). Afghanistan : le défi majeur de l'éducation des filles. 24 septembre. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/le-reportage-de-la-redaction-emission-du-mardi-24-septembre-2019> (consulté le 8 avril 2021).

Ghezali, S. (2020). Négociations de paix en Afghanistan, la population résignée. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.la-croix.com/Monde/Negociations-paix-Afghanistan-population-resignee-2020-09-13-1201113704> (consulté le 15 avril 2021).

Hajjar, R. M. (2017). Effectively Working With Military Linguists: Vital Intercultural Intermediaries. *Armed Forces & Society*, vol. 43(1), pp. 92-114.

Haut conseil à l'intégration (HCI) (2011). La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Disponible à l'adresse : https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/content/download/34737/260613/file/11_RapportHCIFranceIntImmigres.pdf (consulté le 2 juin 2021)

Hoedemaekers, I. et Soeters J. (2009). Interaction rituals and language mediation during peace missions : Experiences from Afghanistan. *Advances in Military Sociology: Essays in Honor of Charles C. Moskos*, vol : 12, Part A, pp. 329-352.

Inghilleri, M. (2010). You Don't Make War Without Knowing Why. *The Translator*, vol. 16.2, pp. 175-196.

Jauffret, J.-C. (2010). *Afghanistan 2001-2010. Chronique d'une non-victoire annoncée*. Paris : Éditions Autrement.

Joxe, N. (2020). Les interprètes afghans abandonnés par la France. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.arte.tv/fr/videos/095605-000-A/les-interpretes-afghans-abandonnes-par-la-france/> (consulté le 26 avril 2021).

Kaindl, Klaus (2012). Representation of translators and interpreters. *Handbook of Translation Studies*, vol. 3. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, pp. 145–150.

Kaindl, Klaus (2014). Going fictional! Translators and interpreters in literature and film: An introduction. In : Klaus Kaindl et Karlheinz Spitzl (éd.). *Transfiction Research into the realities of translation fiction*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, pp. 1-26.

Larané, A. (2018). Guerre d'Algérie : le drame harki. Disponible à l'adresse suivante : https://www.herodote.net/Le_drame_harki-synthese-2151.php# (consulté le 26 avril 2021).

Lefevre, G. (2021). Afghanistan, l'échec cuisant des États-Unis et de la Coalition internationale. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iris-france.org/156947-afghanistan-lechec-cuisant-des-etats-unis-et-de-la-coalition-internationale/> (consulté le 31 mai 2021).

Londoño, E. (2008). Ban on masks upsets Iraqi interpreters. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.nbcnews.com/id/wbna27758855> (consulté le 20 avril 2021).

Maison blanche (2011). Remarks by the President on the Way Forward in Afghanistan. <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2011/06/22/remarks-president-way-forward-Afghanistan> (consulté le 2 juin 2021).

de Margerie, Caroline (2001). L'Afghanistan, terrain du Grand Jeu. *Commentaire*, vol. 96, n° 4, pp. 811-814.

Martinez, L., Seyler, M. et Smith, C. (2021). As US troops prepare to pull out, a look at the war in Afghanistan by the numbers. Disponible à l'adresse suivante : <https://abcnews.go.com/Politics/us-troops-prepare-pull-war-afghanistan-numbers/story?id=77050902#:~:text=The%20costs%20of%20war,Afghanistan%20have%20died%20since%202001> (consulté le 31 mai 2021).

Metrinko, M. J. (2008). *The American military advisor: Dealing with senior Foreign officials in the Islamic World*. Carlisle Barracks, PA: Peacekeeping and Stability Operations Institute and Strategic Studies Institute.

Ministère français de la défense (2014). Dossier de presse : 13 ans d'intervention militaire française en Afghanistan. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.defense.gouv.fr/layout/set/popup/content/download/334266/4644903/version/1/file/DOSSIER+DE+PRESSE+Afghanistan.pdf> (consulté le 14 avril 2021).

Ministère français des armées (2014). Afghanistan : dissolution du détachement Epidote. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/operations/afghanistan-dissolution-du-detachement-epidote> (consulté le 15 avril 2021).

Moser-Mercer, B. (2015). Interpreting in conflict zones. In: Holly Mikkelsen, Renée Jourdenais (éd). *The Routledge Handbook of Interpreting*, pp. 302-316.

Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) (2001). Tendances mondiales des drogues illicites 2001 : Afghanistan. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/pdf/report_2001-06-26_1_fr/analysis_afghanistan.pdf (consulté le 10 avril 2021).

ONUDC/Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants (2018). Afghanistan opium survey 2017 : Challenges to sustainable development, peace and security. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Opium-survey-peace-security-web.pdf> (consulté le 14 avril 2021).

Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) (2015). La mission de la FIAS en Afghanistan (2001-2014). Disponible à l'adresse suivante : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_69366.htm (consulté le 15 avril 2021).

Ottaway, D. B. (2001). Diplomats Met With Taliban on Bin Laden. 29 octobre. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.washingtonpost.com/archive/politics/2001/10/29/diplomats-met-with-taliban-on-bin-laden/15c446d3-0c6e-4429-b8f3-9896951fc444/> (consulté le 16 avril 2021).

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2020). Rapport sur le développement humain 2020. Disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2020_overview_french.pdf (consulté le 8 avril 2021).

Rafael, V. L. (2007). Translation in Wartime. *Public Culture* 19(2): pp. 239-46.

Robine, J. (2010). La polémique sur le voile intégral et le débat sur l'identité nationale : une question géopolitique. *La Découverte*, « Hérodote » 2010/1 n° 136, pp. 42-55.

Ruiz Rosendo, L. (2019). Interpreting for the Afghanistan Spanish Force. *War & Society*, pp. 1-16.

Ruiz Rosendo, L. et Persaud, C. (2016). Interpreters and interpreting in conflict zones and scenarios: A historical perspective. *Linguistica Antverpiensia, New Series: Themes in Translation Studies* n° 15, pp. 1-35.

Service public (2020). Protection fonctionnelle : agent public victime. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32574> (consulté le 25 mai 2021).

Simon, M. (2009). Les seigneurs de guerre, faiseurs de rois en Afghanistan. 19 août. Disponible à l'adresse suivante : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asie/les-seigneurs-de-guerre-faiseurs-de-roi-en-afghanistan_778949.html (consulté le 12 avril 2021).

Slama, S. (2020). La protection fonctionnelle au service des *Tarjuman*. *Plein droit* vol. 1 n° 124, pp. 53-60.

Snellman, P. (2016). Constraints on and dimensions of military interpreter neutrality. *Linguistica Antverpiensia, New Series: Themes in Translation Studies*, n° 15, pp. 260–281.

Sommaire, J.-C. (2006). La crise du « modèle français d'intégration » : une proposition d'outil. *Érès*, « Vie sociale » 2006/4 n° 4, pp. 13-25.

Strümper-Krobb, S. (2003). The Translator in Fiction. In : A. Tomic & E. Glaser (éd.). *Language and Intercultural Communication* 3(2), pp. 115-121.

Taillat, S. (2008). Adaptation et apprentissage. Les forces terrestres américaines et la contre-insurrection en Irak. *Presses de Sciences Po. Revue française de science politique*. 2008/5, vol. 58, pp. 773-793.

Tălpaș, M. (2016). Words cut two ways: An overview of the situation of Afghan interpreters at the beginning of the 21st century. *Linguistica Antverpiensia*. New Series: Themes in Translation Studies, 15, pp. 241–259.

Todorova, M. (2014). Interpreting conflict: Memories of an interpreter. In : Klaus Kaindl et Karlheinz Spitzl (éd.). *Transfiction Research into the realities of translation fiction*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, pp. 221 – 232.

Toto, É. (2018). « Les talibans ne vous menacent pas, ils vous retrouvent et vous tuent. » 10 décembre. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.slate.fr/story/171000/afghanistan-mohammed-basir-ibrahimi-interprete-armee-francaise-visa> (consulté le 21 avril 2021).

Vie publique (2021). Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie> (consulté le 14 mai 2021).

Vieira, E. R. P. (1998). The development of a translation *paideuma* and poetics in Brazil. The Campos Brothers. In: *Literary Cultures of Latin America. A Comparative History*, vol II. Mario J. Valdés et Djelal Kadir (éd). Oxford: University Press, pp. 141-144.

Watson Institute (2021). Afghan civilians. Disponible à l'adresse suivante : <https://watson.brown.edu/costsofwar/costs/human/civilians/afghan> (consulté le 1 juin 2021).